

2^e Forum marocain des sciences économiques

10^e
congrès
2 0 1 6

Rabat

3 et 4 juin 2016

Présidence de l'Université Mohammed V - Irfane
Avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat

Session générale
Etat de l'économie
Etat de la recherche

Session thématique 1
Modèles d'émergence,
institutions, climat des
affaires

Session thématique 2
Développement durable,
développement inclusif

Session thématique 3
Développement territorial :
les nouveaux enjeux de la
régionalisation

Session thématique 4
Finances, dette, crises

Table ronde
Ce que publier veut dire

2^e Forum marocain des sciences économiques

10^e
congrès
2 0 1 6

Rabat

3 et 4 juin 2016

Présidence de l'Université Mohammed V - Irfane

Avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat

Session générale
Etat de l'économie
Etat de la recherche

Session thématique 1
Modèles d'émergence,
institutions, climat des
affaires

Session thématique 2
Développement durable,
développement inclusif

Session thématique 3
Développement territorial :
les nouveaux enjeux de la
régionalisation

Session thématique 4
Finances, dette, crises

Table ronde
Ce que publier veut dire

Association marocaine de sciences économiques

Fondée en 2006, l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE), groupement scientifique, a pour objectif de favoriser les progrès de la science économique au Maroc en développant la recherche fondamentale et appliquée, en diffusant les résultats des travaux universitaires et en multipliant les échanges entre chercheurs au niveau international.

Son programme d'action s'articule autour de l'organisation de conférences, de tables rondes, de séminaires, de colloques, l'animation de groupes de recherche, d'étude et d'expertise, l'édition de publications à comité de lecture, etc.

L'AMSE a créé en 2009 les **Presses universitaires du Maroc** (PUM).

Adresse

Association marocaine de sciences économiques

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

Compte bancaire

N° 8100009 200 00 04087 85

BMCE Bank, Agence Rabat-Hassan

Conseil d'administration (2012-2016)

- AÏT SGHIR Nabil (Université Mohammed V de Rabat)
- AKAABOUNE Mohammed (Université Mohammed V de Rabat)
- AKESBI Najib (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)
- AKODAD Safae (Université Mohammed V de Rabat)
- ASKOUR Khadija (Institut Supérieur du Tourisme, Tanger)
- BELKHEIRI Omar (Université Abdelmalek Essaadi, Tétouan)
- BENMANSOUR Aahd (Université Mohammed V de Rabat)
- BENNIS Jihan (Université Mohammed V de Rabat)
- BOUSLIKHANE Mohamed (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat)
- DRISSI ALAMI Rajaa (Université Mohammed V de Rabat)
- EL AOUI Nouredine (Université Mohammed V de Rabat)
- EL HOUMADI Adil (Université Mohammed V de Rabat)
- HANCHANE Hicham (Université Mohammed V de Rabat)
- HANCHANE Saïd (Ecole de Gouvernance et d'Economie, Rabat)
- LAMRANI Nouzha (Université Mohammed V de Rabat)
- MEJJATI ALAMI Rajaa (Observatoire national du développement humain, Rabat)
- MRABTI Abla (Université Mohammed V de Rabat)
- TAOUIL Rédouane (Université Pierre-Mendès-France, Grenoble)
- TAZI LEBZOUR Kamal (Université Mohammed V de Rabat)
- TOUZANI Hanane (LEID/Université Mohammed V de Rabat)
- ZOUITEN Mounir (Université Mohammed V de Rabat)

Comité directeur (2012-2016)

- AKAABOUNE Mohammed
- ASKOUR Khadija
- BOUSLIKHANE Mohamed (Vice-Président)
- EL AOUI Nouredine (Président)
- EL HOUMADI Adil
- TAZI LEBZOUR Kamal
- TOUZANI Hanane (Trésorière)

Objectifs

1. Le Forum marocain des sciences économiques, organisé tous les quatre ans par l'AMSE, a pour objectif de faire un double état des lieux :
 - un « état des savoirs » dans les différents champs de la recherche économique ;
 - un « état des lieux » de l'économie à la fois nationale et internationale.
2. **L'état de la discipline** englobe les multiples dimensions théorique, empirique et méthodologique de la discipline et vise à faire le point sur les avancées enregistrées par la science économique ainsi que sur les changements de paradigme, les controverses qu'ils soulèvent et les enjeux qu'ils déterminent.
3. **L'état de l'économie** concerne les évolutions récentes enregistrées par l'économie mondiale en général et par l'économie nationale en particulier. Les travaux présentés lors du Forum mettent en évidence les tendances et les perspectives de l'économie nationale, en comparaison avec les économies internationales et en interaction avec les changements, à la fois structurels et conjoncturels, liés aux processus de la mondialisation et, de façon plus particulière, aux formes prises par la crise.
4. Le Forum s'efforce de couvrir, autant que faire se peut, l'ensemble des champs et des domaines de la recherche économique, aux plans macro-économique et micro-économique. De même, les analyses sectorielles tenteront de faire ressortir les transformations technologiques, organisationnelles et sociales de l'activité économique (industrie, agriculture, finance, innovation, éducation, emploi, développement, etc.).
5. L'appel à communications privilégie l'approche en termes de problématiques pertinentes dans leur articulation à la fois avec les apports les plus récents de la littérature, les évolutions les plus significatives de l'économie nationale et les tendances de son insertion dans le régime international.
6. La problématique du développement constitue le fil d'Ariane des travaux du Forum. En faisant le point théorique sur les avancées de la science économique, il s'agit, en dernière analyse, de tirer des enseignements en matière de politiques publiques dans un objectif de développement national.
7. Le Forum étant un espace agnostique et ouvert en termes de croyances, toutes les approches doctrinales, qu'elles participent de l'orthodoxie ou de la variété des hétérodoxies, sont présentées sans exclusive. Une place importante est toutefois donnée à la critique et à la controverse dans les débats qui structurent les sessions plénières et thématiques.
8. Lieu d'échanges et de débats ouvert aux chercheurs, les doctorants ont une place importante au sein du Forum. Une session « doctorales » leur est dédiée, leur offrant l'opportunité de présenter sous forme de communication ou de poster l'état d'avancement de leurs travaux et de recueillir les avis et les conseils des participants.

DÉROULEMENT

Le Forum se déroule en trois séquences :

- sessions générales ;
- sessions thématiques ;
- doctoriales.

1. Sessions générales

- Etat de la discipline : communications sur « les développements récents de la science économique » et sur « l'état de la recherche en sciences économiques au Maroc »
- Etat de l'économie : communications sur « les évolutions et les perspectives de l'économie mondiale » et sur « la situation de l'économie nationale »

2. Sessions thématiques

- Modèles d'émergence.
- Développement durable.
- Développement territorial.
- Finances, dette, crises.

Organisation

- Les sessions sont confiées par le comité directeur de l'AMSE à des chercheurs qui proposent l'argumentaire et le programme, sélectionnent les contributions et organisent les débats.
- Chaque session thématique est consacrée à un champ disciplinaire ou à un secteur d'activité ou à une problématique déterminée.
- Les sessions peuvent correspondre aux thèmes de recherche dominants au sein des différents départements de sciences économiques des universités marocaines.

3. Doctoriales

- Présentation de l'état d'avancement des travaux de thèse sous forme de posters.

FORMAT STANDARD DE LA COMMUNICATION

Les communications sont à adresser à l'adresse électronique de l'AMSE (amse@menara.ma) sur la base du modèle proposé ci-dessous, sur un support électronique (fichier word).

Titre de la communication
Auteurs (nom des personnes, fonction, email, adresse, tél.)
Résumé de la communication, mots-clés et classification JEL
Caractère pour le corps de texte principal : Times New Roman ; taille 12
Bibliographie
Auteur(s) : (nom, prénom, année de publication, titre, sous-titre, source, éditeur, lieu d'édition, pages (xx:yy.)

ECHÉANCES

- Date limite de réception des projets de communication : **31 mars 2016**
- Date limite de réception des textes définitifs : **15 mai 2016**
- Les projets sont soumis exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : amse@menara.ma
- Comité scientifique : conseil d'administration de l'AMSE
- Comité d'organisation : comité directeur de l'AMSE

ADRESSE

amse@menara.ma

SESSIONS

Session générale 1 : « Etat de l'économie marocaine dans l'économie mondiale » **Coordinateur : Najib AKESBI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)**

Soixante ans après son indépendance, le Maroc n'en finit pas d'être « en voie de développement », sans pour autant arriver au moins à devenir « émergent »...

En 2016, l'économie marocaine offre une image qui n'est guère reluisante: taille modeste (0,14 % du PIB mondial), croissance faible et volatile (moins de 4 % en moyenne au cours des vingt dernières années), déficits internes et externes (déficit commercial de près de 20 % du PIB, déficit budgétaire supérieur à 3 %), chômage, pauvreté, endettement...

Cet état de fait est le produit de choix fondateurs et cinquantenaires : économie de marché et intégration à l'économie mondiale. Ce double choix stratégique exprimait en même temps un double pari : capacité du secteur privé à être le moteur du développement, d'une part, et propension des exportations à « tirer » la croissance vers le haut, d'autre part. Au service de cette vision, et tout au long des cinquante dernières années, des ressources considérables et des politiques publiques notables ont été mobilisées, souvent avec conviction et détermination.

Le fait patent est qu'aujourd'hui trop de secteurs de l'économie marocaine sont encore englués dans des systèmes qui relèvent plus de la logique de la rente, sinon de l'entente, que d'une réelle économie de marché. Tout aussi curieux est le fait que l'effort d'accumulation (exprimé par le taux d'investissement) est pour une très grande part le fait de l'Etat et de ses établissements publics plutôt que du secteur privé. Quant au commerce extérieur, les faits et les études se suivent et se ressemblent, confirmant à quel point ses soldes – déficits – plombent la croissance alors qu'ils étaient sensés en être le moteur.

Au regard des résultats obtenus, on est aujourd'hui en droit, sinon en devoir, de se poser bien des questions, liées autant à la pertinence qu'à l'efficacité, voire à l'efficience des choix effectués.

Le « modèle de développement » adopté est-il le plus approprié au regard des forces et des faiblesses, des atouts et des handicaps du pays ? Les choix sectoriels ont-ils été les mieux indiqués tant du point de vue de leur « assise naturelle » que de celui de leur impact économique et social (valeur ajoutée, emploi, réserves de change...) ? Les politiques d'encouragement du secteur privé à s'engager dans l'investissement et l'entrepreneuriat, nombreuses et variées, ont-elles été suffisantes, adéquates ? La libéralisation des marchés et l'intégration à l'économie mondiale ont-elles été conduites avec constance et – surtout – cohérence ? Pourquoi la rente ou l'entente, confortées par une certaine protection de la concurrence internationale, continuent-elles de prévaloir dans de nombreux secteurs d'activités ? Pourquoi le modèle de répartition/redistribution n'a-t-il guère réussi à générer une classe moyenne à même d'élargir la taille du marché intérieur et les conditions d'une meilleure cohésion sociale ? Comment le système financier privé a-t-il accompagné les politiques publiques engagées ? Pourquoi le modèle de financement public a-t-il trop souvent conduit à des déficits budgétaires persistants et à un endettement public croissant ? Quelle a été la part de responsabilité des institutions financières internationales autant dans l'élaboration des politiques publiques que dans leur financement et leur accompagnement ? En définitive, comment et pourquoi le système politique, c'est-à-dire de prise de décision, d'exercice de la responsabilité et de reddition des comptes, a-t-il été au cœur d'une « économie politique » du pays qui s'avère aujourd'hui pour le moins problématique, au regard même des attentes économiques et sociales du pays ?

A l'occasion de son deuxième forum, l'AMSE compte engager ce débat, en invitant les économistes intéressés à y participer par des contributions qui pourraient s'articuler autour des thématiques suivantes :

- (i) Economie du développement, stratégies et choix du Maroc.
- (ii) Des plans nationaux aux plans sectoriels : quelle évolution ? quelles implications ?
- (iii) La politique de promotion du secteur privé au Maroc.
- (iv) La réalité de la rente dans l'économie marocaine.
- (v) L'économie marocaine a-t-elle gagné ou perdu à son intégration à l'économie mondiale ?
- (vi) « Grands chantiers » et efficacité de l'investissement public au Maroc.

Session générale 2 : « Etat de la recherche économique au Maroc »
Coordinateur : Nouredine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat)

D'entrée de jeu, on doit préciser que le présent « argumentaire » ne vise pas, loin s'en faut, à établir une « revue de la recherche économique au Maroc » qui soit exhaustive et systématique. Deux raisons essentielles à cela :

Tout d'abord, l'élaboration d'un « état des lieux » requiert, au préalable, au moins les trois ressources suivantes :

- un inventaire bibliométrique systématique des travaux (thèses, articles scientifiques, études, rapports, etc.) ;
- une recension des thématiques et des problématiques abordées ;
- un comptage statistique des indicateurs quantitatifs et qualitatifs : publications, citations, cocitations, *peer review*, facteur d'impact, indice d'immédiateté, etc.) ;

Ces ressources ne sont guère disponibles aujourd'hui au Maroc.

Ensuite, il convient, afin d'aller au-delà de ces préalables, d'entreprendre une lecture approfondie, une exploration extensive, une analyse rigoureuse, dans les règles de l'art, du contenu de l'ensemble des travaux, de leur principe à la fois théorique et méthodologique. Le bilan quantitatif (analyse bibliométrique, scientométrie) est nécessaire, mais non suffisant : il doit être prolongé par un bilan réflexif, ce qui implique l'élaboration d'un *régime d'évaluation* pour la recherche en économie (collégial, par les tiers).

Au Maroc, une première tentative d'évaluation, de type bibliométrique, portant sur les sciences sociales et humaines en général, fut tentée en 2002 (Etienne Gérard et Mina Kleiche, *les Sciences humaines et sociales au Maroc : repères sur leurs composition et production*, Centre Jacques Berque, Rabat). Le rapport effectué par Mohamed Cherkaoui sur les sciences humaines et sociales (*la Production scientifique en sciences humaines et sociales au Maroc, 1960-2006*, 2009) a l'avantage de combiner les deux approches bibliométriques et thématiques. Mais s'il a « enquêté » sur les conditions de production de la recherche, sur les infrastructures matérielles (moyens physiques, financiers, incitations) et institutionnelles (structuration de la recherche au sein des universités et modes de fonctionnement), il ne s'est pas, cependant, intéressé aux processus de la recherche, à ses tendances, à ses orientations tant sur le plan de son objet (thèmes et sujets abordés) et de son contenu que sur celui des méthodes, des outils, des dispositifs, des instruments, des approches, etc., adoptés et mis en branle par les chercheurs. Bref, une enquête sur les conditions endogènes, internes à la recherche en sciences humaines et sociales mérite d'être entreprise, indépendamment des limites liées au cadre institutionnel et aux structures de la recherche. Ces limites sont bien réelles et sont, à bien des égards, incapacitantes, peu incitatives pour le travail de recherche au sein de notre pays.

Le présent « Argumentaire » limité au domaine strict de la discipline économique, sans vouloir ignorer le rôle déterminant des conditions objectives dans lesquelles s'effectue la recherche, suggère de mettre l'accent davantage sur les conditions subjectives, les logiques intrinsèques qui gouvernent, toutes choses égales par ailleurs, le procès de la recherche, ses principes théoriques, ses champs, ses problématiques, ses orientations thématiques, sa portée explicative, prédictive et prescriptive, ses dispositifs méthodologiques, etc.

Dans cette perspective, il y a lieu d'entreprendre un travail collectif d'enquête portant sur les deux dimensions indissociables de la recherche : les conditions externes, objectives, d'ordre structurel et institutionnel de production de la recherche économique, d'une part ; les conditions internes, subjectives, propres aux évolutions du champ de la discipline, à l'ordre des économistes, au régime d'exercice et de pratique de la recherche, d'autre part.

La première dimension, relative aux « conditions de production de la connaissance économique », pourrait porter sur les éléments de bilan suivants :

- (i) enseignement de la discipline ;
- (ii) infrastructures de recherche (centres et laboratoires, édition, publications, etc.) ;
- (iii) vulgarisation et diffusion du savoir économique (langue, traduction) ;
- (iv) dispositifs d'évaluation et d'incitation.

La seconde dimension, concernant l'exercice de la discipline dans sa composante recherche, implique l'évaluation par les chercheurs eux-mêmes, c'est-à-dire une auto-analyse réflexive, un bilan d'étape établi de manière plurielle, à partir d'angles différents, traduisant à la fois la complexité du champ de l'économie, et du pluralisme doctrinal et méthodologique qui en caractérise les modes d'exercice et de fonctionnement, à l'instar des autres disciplines des sciences humaines et sociales.

L'enquête tentera de cerner comment le champ de la discipline économique est pratiqué en rapport, d'un côté, avec l'évolution du champ au niveau mondial et, de l'autre, avec les réalités propres au Maroc. Le but visé étant de mesurer l'état d'avancement de la constitution de ce champ disciplinaire au Maroc, d'établir son mouvement et ses tendances, d'identifier les lacunes, les problèmes et les obstacles à son développement.

Cette seconde composante de l'enquête peut articuler, dans le prolongement de la première dimension, les quelques axes suivants relatifs au « contenu de la recherche économique, à ses outils et à ses méthodes » :

- (v) recherche fondamentale (problématiques, méthodes, théories, concepts, etc.) ;
- (vi) recherche appliquée (enjeux, dispositifs, moyens, réseaux, etc.) ;
- (vii) sous-disciplines ou disciplines connexes (gestion, management, statistiques, mathématique, histoire, sociologie, anthropologie) ;
- (viii) formalisation et modélisation ;
- (ix) insertion dans le champ disciplinaire international ;
- (x) retombées sur l'économie nationale.

Session thématique 1 : « Modèles d'émergence, institutions, climat des affaires »

Coordinateur : Mohamed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat)

Le concept de « pays émergents » est né avec le développement des marchés boursiers dans les pays en développement. La première utilisation de l'expression revient à Antoine Van Agtmael, économiste néerlandais à la Société financière internationale, en 1981. Cet analyste voulait, par ce terme, faire la distinction à l'intérieur de la catégorie des pays en développement (PED) entre ceux qui présentaient

des risques importants pour les investisseurs internationaux et ceux qui présentaient des opportunités. Il s'agissait de distinguer les pays à forte croissance, faiblement endettés et dont le compte de capital était suffisamment ouvert pour accueillir des capitaux, du reste des pays à faible croissance, croulant sous le poids de la dette et relativement fermés aux entrées de capitaux. Il s'agissait donc de faire le tri parmi les PED entre les bons et les mauvais performeurs à travers des indicateurs macro-économiques de richesse et de performance à l'international. Actuellement, les pays émergents sont le moteur principal de la croissance mondiale. Ce sont des pays présentant un fort taux de croissance du PIB, un niveau relativement élevé d'industrialisation et d'exportation de produits industriels, un fort taux d'ouverture à l'extérieur et un marché intérieur en expansion. Mais ce sont aussi des pays fragiles, qui ont été largement touchés par les crises financières des années 90 et, surtout, par la crise de 2008-2009. Pour autant, les grands pays émergents n'ont pas été touchés avec la même intensité que d'autres et ont retrouvé, depuis, des taux de croissance confortables.

Peut-on caractériser aujourd'hui un pays émergent ?

Même si une réponse concise est difficile à donner, on se réfère en général aux listes de pays établies par les institutions internationales (Banque mondiale, FMI), les organismes financiers (Goldman and Sachs) ou groupe d'experts (Boston Consulting Group, Standards and Poor's). Or, depuis les années 80, les listes de pays émergents ne cessent de se multiplier et de se renouveler. Le seul groupe que l'on retrouve souvent est celui composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine, et de l'Afrique du Sud (BRICS). Les listes mêlent de grands et de petits pays (en termes de taille et de population), des pays rentiers et producteurs de pétrole et des pays plus ou moins insérés dans les échanges mondiaux. Pour classer les pays émergents, on peut toutefois reconnaître quelques critères communs à l'ensemble des pays de ce groupe : IDH et PIB inférieurs aux pays développés, croissance économique forte, part croissante dans l'économie mondiale. Donc des pays qui ont tendance à voir plusieurs indicateurs économiques à la hausse, ce qui les rapproche du groupe des pays développés. Un point qui est pourtant acquis est qu'il s'agit de PED mais d'un genre particulier. Or, sur « la particularité du genre », il existe un seul consensus : celui des performances macro-économiques. En effet, à eux seuls les cinq BRICS représentent 18 % du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat, 40 % de la population, 15 % du commerce et 40 % des réserves monétaires de la planète. Les BRICS devraient assurer également en 2015, selon le FMI, plus de 60 % de la croissance mondiale, ce qui risque de bousculer les équilibres mondiaux et renverser le rapport de force Nord-Sud.

Enfin, on peut rappeler une liste de pays que l'on trouve fréquemment dans les pays dit émergents : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Chili, Egypte, Hongrie, Iran, Indonésie, Malaisie, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pologne, Philippines, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Vietnam... D'autres groupes de pays sont parfois cités, ce sont les « nouveaux émergents » qui remplissent tous les critères : la Colombie, l'Indonésie, le Pérou, les Philippines et le Sri Lanka qui bénéficient d'un climat des affaires convenable et similaire à celui des BRICS aujourd'hui.

Y a-t-il des modèles de pays émergents ?

Certains chercheurs considèrent qu'en revenant sur l'ensemble des critères que l'on trouve dans les définitions qui fondent les catégories de pays émergents on verra que la notion n'offre pas toujours un cadre rigoureux utile à un travail analytique. Si on se réfère à la classification par le niveau du revenu national brut proposée par la Banque mondiale (Méthode Atlas - 2013), les pays émergents sont plutôt issus des rangs de pays à revenus moyens supérieurs (4 086 dollars à 12 615 dollars) ou à revenus moyens inférieurs (1 036 dollars à 4 085 dollars). On notera que le Chili et la Russie appartiennent au groupe des pays à revenus élevés car leur RNB est supérieur à 12 616 dollars qui est, selon la Banque mondiale, le seuil établissant la frontière entre pays développés et pays en développement. Il est cependant nécessaire

de manier avec prudence le critère de richesse, car il existe des pays à revenus intermédiaires qui sont des pays rentiers mais qui n'entrent pas dans les nombreuses listes de pays émergents. D'autre part, des pays émergents qui sont également des pays rentiers comme la Russie y figurent. Se pose ainsi régulièrement la question de classer ou pas comme émergents des pays producteurs de pétrole tels que l'Angola, le Nigeria ou le Venezuela.

Parmi les critères de performance souvent mobilisés, on trouve celui de « forte croissance sur le long terme ». Cependant, ce critère montre également ses limites. En effet, il existe un grand nombre de PED dont les taux de croissance ont été supérieurs à la croissance mondiale pendant dix années consécutives sans qu'ils apparaissent dans les listes de pays émergents. C'est le cas des pays d'Afrique subsaharienne ayant en moyenne maintenu des taux de croissance supérieurs à la croissance mondiale pendant toute la période 2000-2011, sans qu'ils entrent dans le cercle des pays « émergents ». On peut citer le cas des pays comme l'Angola, le Cap vert, le Burkina Faso, le Mozambique, le Ghana ou encore la Tanzanie. Pour ces pays, les taux de croissance annuels moyens dans la période 2000-2012 ont pu ainsi osciller entre 5,9 % (Cap vert) et 9,77 % (Angola). À l'inverse, certains des pays coutumiers des listes de pays émergents présentent parfois des performances moindres que celles des pays cités précédemment. On pense par exemple à l'Afrique du Sud, au Brésil ou à l'Inde depuis la crise, au Mexique sur la dernière décennie, ou bien encore au Chili et à l'Indonésie.

Limites des performances des pays émergents

Si les pays émergents tendent donc à être caractérisés par de bonnes performances macro-économiques, cela ne doit pas masquer que, si l'on prend en compte différents indicateurs de développement humain, ces pays restent clairement des pays en voie de développement. Ainsi, en 2008, au Brésil, 6 % de la population vivait avec moins de 1,25 dollar par jour, 13 % en Chine (173 millions de personnes) ; 25 % de la population de l'Asie de l'Est (hors Chine) vit dans l'extrême pauvreté. Le Brésil la Chine, l'Afrique du Sud et le Mexique enregistrent des coefficients de Gini supérieurs à 50. Entre 10 % et 20 % des enfants travaillent au Brésil, en Inde, en Thaïlande, en Malaisie, etc. 21 % de la population est sous-alimentée en Inde, 10 % en Chine, 17 % en Thaïlande, 14 % au Vietnam, etc. La population est rurale à 38 % en Afrique du Sud et à 49 % en Chine, alors que la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB de ces pays n'est respectivement que de 3 % et 10 %. Les chiffres de la population rurale atteignent même 60 % en Inde, 49 % en Indonésie, alors que la participation de l'agriculture à la formation de la valeur ajoutée n'est que d'environ 15 % du PIB dans les deux cas.

Stabilité institutionnelle et climat des affaires favorables à l'investissement

Les performances macro-économiques ne font naturellement pas tout. C'est aussi la stabilité politique et institutionnelle des pays qui, en rassurant les investisseurs, fonde l'essence même de la catégorie. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le concept a été créé pour présenter aux investisseurs une catégorie de PED pour lesquels le climat des affaires est favorable, où la rentabilité des projets d'investissement est bonne, où la protection de l'investisseur est assurée, les risques d'expropriation limités, avec une bonne exécution des contrats et de bonnes infrastructures. Il s'agit le plus souvent de pays avec un État « solide » qui encadre fortement l'activité économique et qui a enclenché des réformes, comme par exemple la modification des codes de l'investissement, la création de zones franches ou bien l'ouverture prudente des comptes de capital, etc. C'est donc souvent un ensemble de réformes conduisant à ouvrir les marchés et à attirer et rassurer les investisseurs étrangers qui est à l'origine du label « pays émergent ». En se référant simplement à l'indice de « facilité des affaires » proposé par la Banque mondiale (Doing Business, 2013) et en sélectionnant des pays à revenus intermédiaires, on note que les pays coutumiers des listes de pays émergents sont ceux qui, ayant une forte croissance, figurent aux 80 premières places du classement de l'indice. En comparant

ce classement avec celui proposé par exemple par Morgan Stanley Capital International, on note qu'il existe une corrélation forte entre la note de l'indice et la présence du pays soit dans la catégorie de pays émergents soit dans celle des *Frontier Markets*.

Modèle de développement ou stratégie d'émergence ?

Si la notion d'émergence fait couler tant d'encre, c'est que le label « pays émergent », qui repose sur les performances macro-économiques des pays couplées à une stabilité politique et un climat des affaires favorable, suppose que s'ouvre implicitement pour les pays, la voie (ou l'espoir) du développement économique. Ainsi, nombreux sont ceux – économistes ou politiques – qui cherchent derrière le terme « émergent » les éléments et mécanismes qui fonderaient un modèle de développement permettant le fameux *take-off* de W.W. Rostow ou qui permettraient du moins à ces pays d'engager une trajectoire de développement. De même, la volonté des pays d'obtenir le label ou de le mobiliser dans leurs discours politiques s'explique par le fait qu'il représente un sésame autorisant un afflux de capitaux qui financeraient le développement. Ces investissements, quand ils sont sous la forme d'investissements directs étrangers (IDE), peuvent enclencher des effets de reports et assurer des transferts de technologie.

Dès lors, chacun est à la recherche des mécanismes qui fondent l'émergence. Or, nombreux sont ceux qui voient dans l'insertion internationale l'élément-clé qui fait que l'émergence peut être appréhendée comme *un modèle de développement en économie ouverte*. L'insertion internationale et les excédents commerciaux rendus possibles grâce à des coûts de main-d'œuvre faibles sont les critères de performance les plus volontiers mobilisés pour caractériser un pays émergent. Des réformes qui permettent l'insertion accrue dans les chaînes de valeurs, une ouverture plus large du compte courant (baisse des tarifs douaniers et adoption des règles de l'OMC) et du compte de capital (réduction des contrôles sur les mouvements internationaux de capitaux et politique d'attractivité pour les capitaux étrangers) sont alors adoptées par les pays candidats à l'émergence. L'absence de ce type de réforme explique notamment pourquoi il est plus difficile pour un pays rentier à forte croissance d'intégrer les listes de pays émergents quand il lui manque la dimension « d'ouverture ».

Au regard de leur insertion internationale, les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud), mais également certains des plus petits (Vietnam), font figure d'exemple. L'émergence de la Chine est associée à la politique « de la porte ouverte » démarrée en 1978 et à son accession à l'OMC, alors que l'émergence de l'Inde, du Brésil ou du Chili est marquée par l'abandon des politiques de substitution aux importations et une plus forte extraversion. Quant au Vietnam, son insertion dans la mondialisation débute en 1986 par la politique du renouveau et s'affirme par son accession à l'ASEAN en 1995 et son adhésion à l'OMC en 2007. Tous ces pays ont accepté de baisser substantiellement leurs droits de douane dans les années 80, et les grands émergents ont joué un rôle actif dans les négociations OMC. Ils ont également multiplié les accords de libre-échange, qu'ils soient intra-régionaux ou extra-régionaux. Ils ont pu, grâce à une main-d'œuvre peu qualifiée, de faibles salaires, des monnaies sous-évaluées et donc une bonne compétitivité-prix, réaliser des productions souvent bas de gamme et accroître leurs exportations qui ont largement tiré la croissance. Il est donc vrai que les pays émergents, essentiellement d'Asie et d'Asie orientale, ont connu des croissances rapides et que les performances macro-économiques ont permis à des millions d'êtres humains de sortir de l'extrême pauvreté. Cependant, faire un lien systématique avec des excédents commerciaux et une sortie possible du sous-développement est hasardeux. Les économistes le savent bien : la croissance n'est pas le développement. Le chemin ne peut être que semé d'embûches et suppose plus que l'insertion internationale.

Le rétablissement rapide de la situation économique des « grands émergents », un an après la crise de 2007, a dans un premier temps laissé naître l'espoir que ces pays connaîtraient un processus durable, que les turbulences mondiales ne pourraient ébranler. Cependant, aujourd'hui le doute s'installe chez les économistes,

notamment quant à la capacité de ces pays à transformer la croissance en développement. En effet, la dernière crise a révélé la nécessité pour ses pays d'appuyer davantage leur développement sur le marché intérieur et sur une croissance plus « harmonieuse » conduisant à une meilleure répartition des revenus et une plus forte protection sociale. Ainsi, nombreux sont les articles portant sur la nécessité de transformer la croissance extravertie des émergents en croissance « inclusive » reposant sur un marché intérieur dynamique, des salaires plus élevés et donc une classe moyenne élargie. Ces pays se trouvent donc devant des contradictions fortes puisque la croissance par extraversion repose à ce jour sur des salaires faibles garantissant la compétitivité à l'exportation et maintenant en retour la demande intérieure à un faible niveau. Une croissance inclusive suppose au contraire une hausse des salaires et du niveau de vie, ce qui ne manque pas de dégrader la compétitivité-coût et les performances à l'exportation. La solution est alors que se développe effectivement un marché intérieur qui viendrait suppléer la demande extérieure, grâce à une meilleure distribution des revenus et une plus forte protection sociale, alors que la conquête des marchés tiers est favorisée par une population mieux formée autorisant la montée en gamme. Il est nécessaire que les marchés des pays émergents deviennent donc des « marchés émergents ». Or, ces pays, à des degrés divers, souffrent encore de tous les maux du sous-développement, et rien ne garantit que les changements structurels nécessaires à la sortie de la pauvreté se réalisent. De tout cela il ressort que la catégorie des pays émergents reste sans doute une construction artificielle à l'intérieur de la catégorie des PED, l'instabilité des listes en témoigne. Elle autorise un simple repérage des pays performeurs, et il est sans doute trop tôt pour faire de cette notion un élément-clé de l'analyse des trajectoires du développement de pays aux expériences pour le moins diverses.

Des propos précédents il ressort que la catégorie des pays émergents reste, à l'intérieur de celle des PED, une construction artificielle. Les listes de pays émergents, même si elles autorisent un repérage des pays performeurs, à la fois sont instables et mêlent des pays aux situations économiques et politiques pour le moins diverses (grands et petits pays, rentiers et puissances agricoles ou pays plus ou moins industrialisés). Quant au concept d'émergence, peut-il permettre d'analyser les trajectoires du développement ?

Les expériences des NPI rappellent que ces pays ont pu faire évoluer leur modèle productif vers des segments haut de gamme et en même temps améliorer le capital humain. Ils ont accepté une meilleure redistribution des richesses. Or, à l'heure où les grands émergents rencontrent des problèmes de tensions sociales (Chine, Brésil), démographiques (Chine), d'inégalités spatiales et de revenu (Chine et Brésil), d'inflation (Brésil, Inde), d'instabilité politique (Égypte, Tunisie), de faibles performances macro-économiques ou d'absence de classe moyenne importante pour assurer une demande intérieure, les doutes demeurent quant à la capacité de ces pays à transformer l'expérience d'émergence en expérience de développement. L'avenir des émergents, comme celui de la notion, dépendra certes de la volonté et de la propension des États à faire évoluer leur modèle, mais également de la situation économique des pays riches. Ces derniers, empiétrés dans des problèmes de dettes, souvent détenues par des épargnants chinois, peinent à retrouver le chemin de la croissance. Or, ne l'oublions pas : l'émergence est un processus de croissance mondialisée qui ne peut donc se concevoir et s'analyser de manière isolée. De cette analyse on suggère les quatre pistes d'analyse suivantes pour les communications au forum de l'AMSE :

- (i) Pays émergents : quels fondements théoriques ? s'agit-il d'une spécificité liée à l'existence de particularités de ces pays ou plutôt d'une étape universelle de croissance conforme à l'analyse de W.W. Rostow ?
- (ii) Y a-t-il des modèles d'émergence ? quelle portée, quelles limites ? Peut-on parler de pays pré-émergents ? Quelle est la place de l'économie marocaine parmi ces critères d'émergence ?
- (iii) L'émergence et l'investissement : quel impact de l'émergence sur le climat des affaires ? Mais d'autre part, quel est l'impact des IDE sur l'émergence ? Comment appréhender le climat des affaires ? (Indice de facilité de faire des affaires).
- (iv) Les pays émergents face à la crise économique : les pays émergents sont-ils toujours des locomotives de la croissance mondiale ?

Session thématique 2 : « Développement durable, développement inclusif »
Coordinateur : Larbi ZAGDOUNI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)

Session thématique 3 : « Développement territorial : les nouveaux enjeux de la régionalisation »
Coordinateur : Mohamed BOUSLIKHANE (INAU, Rabat)

L'économie du territoire a connu un grand élargissement du champ de ses applications depuis les années 80 ; les mutations sont considérables. La macro-économie s'intéresse de plus en plus à l'espace et au territoire. La géographie économique renouvelle son champ de réflexion à tel point qu'on parle d'une « nouvelle géographie économique » ou d'une « nouvelle géographie industrielle ». Les travaux de Krugman (1991, 1995) enrichissent les théories du développement régional. Commerce, externalités, localisation industrielle sont les éléments fondamentaux de la géographie économique. Il construit un modèle autour de l'intégration économique et du développement des régions. M. Porter réfléchit sur les stratégies concurrentielles. Il a publié un ouvrage considéré comme une véritable contribution sur l'*avantage concurrentiel des nations* en 1990. De son côté, P. Veltz (*économie d'archipel*) porte son attention sur des thèmes importants tels que mondialisation de l'économie, métropolisation, restructuration du système productif, ou Etats-régions de K. Ohmae, les régions qui gagnent et les régions qui perdent (A. Lipietz), autant de thèmes qui contribuent à enrichir l'économie urbaine et régionale. En 2009 et sous le titre « Repenser la géographie économique », le rapport annuel de la Banque mondiale propose un bilan et des perspectives qui s'articulent pour la première fois autour des « densités », c'est-à-dire autour du rôle moteur des économies d'agglomération pour la croissance. Interroger ces « densités » économiques revient à s'interroger sur la place centrale de l'urbanisation dans le développement. Le rapport propose une structure d'argumentation fondée sur les 3D (densité, distance, division) qui correspondent à la situation des pays développés : le Japon y est présenté comme le champion de la densité humaine productive optimale, les Etats-Unis comme celui de la mobilité qui abolit les distances d'un territoire d'échelle continentale et l'Europe comme celui de l'intégration qui a su effacer les divisions, les frontières. Tout y est donc présenté en termes de rattrapage ou de mise à niveau pour les pays en développement.

Concernant ces pays et particulièrement le Maroc, la littérature économique traitant de la problématique territoriale demeure relativement limitée dans l'ensemble (beaucoup de textes traitent du tourisme régional, des filières industrielles, du développement local, des territoires et régions, des bassins d'emploi, etc.). Cependant, on peut affirmer que la prise en compte de la dimension territoriale a pris une importance particulière depuis les années 80 du XX^e siècle. Ce moment fait suite à un cycle économique difficile que le Maroc a connu à partir de 1983 (endettement excessif et Programme d'ajustement structurel). Par rapport à sa dimension territoriale, cette période constitue un moment important en matière de politique industrielle. Alors que durant les années 60 et 70 du XX^e siècle la stratégie de l'Etat se confinait dans une « approche réceptacle des investissements ou d'amélioration de la compétitivité économique » (Khadija Askour, *Investissements industriels et territoires productifs*, QEM, 2013), les années 80 consacrent l'agglomération comme l'un des modes de structuration par excellence de l'espace industriel au Maroc à travers les premières formes d'espace industriel, établies dans le cadre du Programme national d'aménagement des zones industrielles (PNAZI). Avec ce programme, les sites d'accueil ne cessent de se diversifier. Dans les années 2000, des concepts nouveaux apparaissent comme la zone d'activité économique, la friche industrielle, les sites à vocation industrielle, la zone franche ou le technoparc. L'objectif de l'Etat est d'attirer les investissements étrangers en faisant du Maroc une destination attractive dans les quatre

métiers (l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et les métiers traditionnels comme le textile et l'agro-alimentaire). Il faut enfin rappeler que le Maroc fait face à des enjeux territoriaux importants comme la tendance à la métropolisation avec ses conséquences économique et sociale, les systèmes productifs locaux, les districts industriels et la logique territoriale adoptée par les pouvoirs publics à travers sa politique de décentralisation et de promotion de la politique de régionalisation avancée.

Ce deuxième forum a pour objectif d'engager le débat sur le rapport entre l'économie et le territoire autour des thèmes suivants :

- (i) Théories et économie du territoire : faire le point sur l'état d'avancement de la recherche théorique en la matière pour mieux mesurer la dynamique d'une discipline et déceler les grandes tendances récentes.
- (ii) Urbanisation et développement économique : expliquer les grands contrastes de l'urbanisation (transition urbaine, transition économique) et analyser les facteurs d'agglomération en mettant l'accent sur la concentration démographique et ses conséquences sur la tendance à la métropolisation en cours dans les pays en développement et au Maroc en particulier. Ce phénomène peut être relié au processus de mondialisation de l'économie.
- (iii) Système urbain et régional : tout comme la ville, la région est une unité spatiale organisée en système qui dépend de son environnement et de son évolution. Le système régional est une composition complexe d'éléments qui combine une organisation hiérarchique entre des lieux (villes, communes). Cette problématique de la régionalisation interpelle les spécialistes qui s'intéressent davantage au territoire comme lieu de création de richesse, comme un cadre de vie et un ensemble culturel. Cette thématique nous amène à traiter la question de la « régulation du local » et le concept de gouvernance. Deux concepts clés qui permettent d'analyser les modalités de la coordination économique entre les personnes, les produits et les conventions qui peuvent nous aider à aller au-delà du pur marché et de la pure politique pour mieux comprendre le rôle de la société civile.
- (iv) Cohésion sociale et cohésion territoriale : un thème récurrent qui s'inscrit dans le processus d'urbanisation en cours avec le développement des « quartiers difficiles » où la problématique relève de l'exclusion économique et sociale. Le sujet peut également être traité à l'échelle nationale à travers les déséquilibres régionaux qui peuvent enfoncer une partie importante de la population dans des conditions de vie difficiles et par là créer un clivage territorial qui peut porter préjudice à l'unité nationale.

Session thématique 4 : « Finances, dette, crises »

Coordinateur : Kamal TAZI LEBZOUR (Université Mohammed V de Rabat)

La crise des *subprimes* que vient de traverser le monde a été la plus grave depuis la Grande dépression de 1929. Elle frappe non seulement la sphère financière mais aussi la sphère réelle, avec des incidences monétaires, sociales et politique. Si les pays émergents ont mieux résisté aux chocs de la crise, de nombreux pays développés peinent à retrouver leur santé économique. La reprise reste précaire, les finances publiques souffrent encore sous le fardeau des déficits et réduisent ainsi les marges de manœuvre des États. Plus grave, face à la crise les États semblent désorientés, tâtonnent sans véritable réponse. Ils sont confrontés à une série de dilemmes de l'après-crise. Par ailleurs la crise a mis à nu les défauts de la construction européenne et les carences de la gouvernance mondiale.

Les dilemmes d'après la crise

Le premier dilemme pose la question : que doit-on faire devant l'endettement public excessif ?

Les États n'ont pas tous apporté la même réponse à cette question. Les Américains ont davantage creusé les déficits pour stimuler l'activité économique. Les Européens sont, globalement, pour un assainissement des finances publiques et une politique d'austérité malgré la contestation de la nouvelle gauche née de la crise (Podemos en Espagne et Syriza en Grèce). Le débat est toujours ouvert.

Le deuxième dilemme est relatif à la lenteur de la reprise qui fait redouter un scénario déflationniste à la japonaise. Face à cette menace, les banques centrales ont injecté des milliards pour renflouer la liquidité bancaire. La baisse des taux d'intérêt qui en résulte peut être à la base de la formation d'une bulle spéculative. On est donc devant un nouveau défi : comment concilier politique monétaire et stabilité financière ?

Le troisième dilemme est relatif à la régulation de la finance mondiale. Celle-ci a connu des turbulences d'une rare violence à cause des risques excessifs pris par les banques dans le cadre d'une finance dérégulée et mondialisée.

La faillite retentissante de la banque américaine Lehman-Brothers a mis un terme au mouvement de dérégulation de l'industrie financière qui avait commencé au cours des années 80.

Pour favoriser la stabilité financière aux États-Unis, on a adopté la loi Dodd-Frank Wall Reform and Consumer Act. Au niveau international, pour mieux superviser l'activité bancaire, on a édicté, en 2010, des nouvelles normes dites « Bâle III ».

Dans la zone euro, 2014 a vu l'entrée en vigueur de l'Union bancaire faisant de la BCE le superviseur unique du système bancaire de l'Euroland. Cette union bancaire est censée mettre fin au sauvetage des banques grâce à l'argent du contribuable.

La « re-régulation » mise en œuvre a indiscutablement renforcé la stabilité financière, mais le système financier reste vulnérable. Aujourd'hui les analystes identifient de nouveaux facteurs de risque. Les liquidités abondantes injectées dans l'économie peuvent être à l'origine d'une nouvelle bulle spéculative dont la déflagration peut être dévastatrice. L'introduction de nouvelles règles contraignantes fait naître la peur de voir se développer un système bancaire parallèle non régulé (le *shadow banking*). La régulation engendre-t-elle la dérégulation ?

Au-delà de la régulation et de la réglementation des produits, des acteurs et des marchés, il existe des problèmes structurels du capitalisme dominé par la finance. Dans ce cas, ne faut-il pas mettre en place de vrais contre-pouvoirs et une nouvelle architecture du système financier mondial ?

La crise a révélé la fragilité de la construction de la zone euro

Les banques, certaines d'entre elles, ont une telle taille que leur faillite nuit à l'ensemble de l'économie (*too big to fail*). Elles obtiennent presque automatiquement le soutien des pouvoirs publics. En sauvant les banques, les États se sont mis en difficulté. La dette bancaire s'est transformée en dette souveraine. Celle-ci a aggravé les déséquilibres économiques et financiers de plusieurs États faibles de la zone euro, notamment la Grèce. L'ampleur de la crise et la cacophonie des États face à la dette grecque menacent la zone euro d'éclatement (Grexit : sortie de la Grèce de la zone euro). Le choix du renforcement de la solidarité financière conditionnée par des plans d'austérité a pu sauver l'euro. Cependant, l'effort de solidarité ne résout pas tous les grands problèmes de l'Euroland, particulièrement celui de son hétérogénéité. Les États-membres ont des intérêts divergents. Certains sont pour une Europe des peuples, plus unie, d'autres pour une Europe de la concurrence et du marché.

Les carences de la gouvernance mondiale

La mondialisation financière a enfanté de nombreuses crises, ce qui contredit la croyance que les marchés s'auto-régulent spontanément. Les interventions des États pour faire face aux crises doivent être menées

dans le cadre d'une économie mondiale. Il existe un écart critique entre l'intégration économique et financière des États et les politiques censées participer à leur régulation et leur surveillance. Les politiques économiques ne peuvent plus être définies selon le principe du « chacun pour soi », elles doivent être coordonnées pour être efficaces. Il existe aujourd'hui, contrairement aux années 30, des structures de coordination et de pilotage de l'économie mondiale : les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC) et les structures informelles (G7, G8, G20) qui se sont révélées plus actives que les premières. L'efficacité de ces acteurs de la régulation globale est encore faible. Face à la crise récente, ce sont les efforts des gouvernements nationaux et de leurs banques centrales qui ont contribué à amortir la crise. La question de la gouvernance mondiale reste posée et compliquée par le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie. Une redistribution des cartes est nécessaire. En attendant l'économie mondiale ressemble à un navire sans véritable capitaine.

On comprend, dans ces conditions, que les réformes mises place ne semblent pas suffisantes pour immuniser l'économie mondiale. D'autres crises sont possibles.

L'objectif particulier du forum consiste à faire le point sur la situation monétaire et financière du Maroc compte tenu des dynamiques internationales évoquées, à grands traits, ci-dessus. Il s'agit, notamment, de tenter d'apporter quelques réponses aux questions suivantes :

- (i) La dette publique au Maroc est-elle soutenable ?
- (ii) Comment réduire la dette sans entraver la croissance économique ?
- (iii) La Banque centrale entre stimulation monétaire et stabilité financière.
- (iv) Les finances publiques et leurs impacts économiques et sociaux.
- (v) La politique monétaire et de crédit et le financement de l'économie.
- (vi) Economie politique et politique économique au Maroc.

PROGRAMME

VENDREDI 3 JUIN 2016: 9h30-13h00

Sessions générales 1 et 2 et session thématique 1

9h00-9h30 *Accueil*

Session générale 1 et 2: Etat de l'économie, état de la discipline

Modérateur Rajaa MEJJATI ALAMI (Observatoire national du développement humain)

9h30-9h50 Najib AKESBI (Institut vétérinaire et agronomique Hassan II, Rabat), *Où va l'économie marocaine?*

9h50-10h10 Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat), *Où va la recherche économique au Maroc?*

10h10-10h30 Larbi ZAGDOUNI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat), *La perspective du développement durable au Maroc*

10h30-11h00 Débat

11h00-11h20 Pause-café

Session thématique 1: « Modèles d'émergence, institutions, climat des affaires »

Modérateur Mohamed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat)

11h20-11h30 Ahmed AZIRAR (ISCAE, Casablanca), *Quelques pistes pour accélérer l'émergence du Maroc*

11h30-11h50 Rachid AOURLAZ (Université Ibn Zohr, Agadir), *Droits de propriété et croissance économique au Maroc*

11h50-12h10 Moulay El Mehdi FALLOUL (Faculté polydisciplinaire, Béni Mellal) et Amal MANSOURI (Haut-Commissariat au Plan), *Les sources de reproduction des cycles d'accélération au Maroc*

12h10-13h00 Débat

13h00-14h30 Déjeuner

VENDREDI 3 JUIN 2016: 14h30-18h30

Sessions thématiques 2 et 3

Session thématique 2: « Développement durable, développement inclusif »

Modérateur Nouzha LAMRANI (Université Mohammed V de Rabat)

14h30-14h50 Miloudi KOBAYH (Laboratoire d'étude et de recherches en sciences économiques et de management, ENCG, Université Chouaib Doukkali, El Jadida), *Université et développement durable: quelle conjugaison?*

14h50-15h10 El Mehdi KARAM, Mariem LIOUEDDINE, Mounir ELATRACHI (Université Mohammed V de Rabat), *Analyse de l'efficacité des écoles primaires au Maroc*

15h10-15h30	Fadoua BAKHADDA (Faculté des Sciences de l'éducation, Rabat), <i>La formation économique des coopératives rurales au Maroc</i>
15h30-16h30	Débat
16h30-16h50	Pause-café

Session thématique 3 : « Développement territorial : les nouveaux enjeux de la régionalisation »

<i>Modérateur</i>	Mohamed BOUSLIKHANE (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat)
16h50-17h10	Abdelaziz ADIDI et Redouan DAAFI (INAU, Rabat), <i>Les politiques urbaines anti-métropoles au Maroc</i>
17h10-17h30	Samira MIZBAR (Université Denis-Diderot, Jussieu, France), <i>Apport à l'analyse du développement territorial au Maroc, un éclairage statistique</i>
17h30-17h50	Ikhlas MERGOM (Université Mohammed V de Rabat), <i>L'entrepreneuriat coopératif : un levier pour le développement territorial au Maroc</i>
17h50-18h30	Débat

SAMEDI 4 JUIN 2016 : 9h00-13h00

Session thématique 4

Session thématique 4 : « Finances, dette, crises »

<i>Modérateur</i>	Kamal TAZI LEBZOUR (Université Mohammed V de Rabat)
9h00-9h20	Farid LAKHDAR GHAZAL (Université Mohammed V de Rabat), <i>De l'argent à la finance. Quelles phases de transformation et de mise à niveau à l'heure de la globalisation ?</i>
9h20-9h40	Hamid BOUGUENDOU (Université Mohammed V de Rabat), <i>Evaluation économétrique de la soutenabilité de la dette publique marocaine</i>
9h40-10h40	Débat
10h40-11h00	Pause-café

Table ronde : Ce que publier veut dire

<i>Modérateur</i>	Saïd HANCHANE (Ecole de gouvernance et d'économie, Rabat)
11h00-11h20	Alain PIVETEAU (IRD, Paris), <i>Publier pour exister</i>
11h20-11h40	Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat), <i>Recherche publication désespérément</i>
11h40-12h30	Débat

Assemblée générale élective

<i>Modérateur</i>	Driss FREJ (Université Mohammed V de Rabat)
12h30-12h50	Rapport d'activité : Noureddine EL AOUI (président de l'AMSE)
12h50-13h00	Rapport financier : Hanane TOUZANI (trésorier de l'AMSE)
13h00-13h30	Discussion
13h30-14h30	Election du nouveau conseil d'administration

Comité scientifique

Mohamed AKAABOUNE, Mohamed BOUSLIKHANE, Noureddine EL AOUI, Fadoua EL MASLOUHI, Hafid HICHAM, Radouane RAOUF, Kamal TAZI LEBZOUR.

Comité d'organisation

Nabil AÏT SGHIR, Khadija ASKOUR, Safaa AKODAD, Adil EL HOUMAI, Hanane TOUZANI.

RÉSUMÉS

Najib AKESBI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat), *Où va l'économie marocaine ?*

Soixante ans après son indépendance, le Maroc n'en finit pas d'être « en voie de développement », sans pour autant arriver au moins à devenir « émergent »...

En 2016, l'économie marocaine offre une image qui n'est guère reluisante : taille modeste (0,14 % du PIB mondial), croissance faible et volatile (moins de 4 % en moyenne au cours des vingt dernières années), déficits interne et externe (déficit commercial de près de 20 % du PIB, déficit budgétaire supérieur à 3 %), chômage, pauvreté, endettement...

Cet état de fait est le produit de choix fondateurs et cinquantenaires : économie de marché et intégration à l'économie mondiale. Ce double choix stratégique exprimait en même temps un double pari : capacité du secteur privé à être le moteur du développement, d'une part, et propension des exportations à « tirer » la croissance vers le haut, d'autre part. Au service de cette vision, et tout au long des cinquante dernières années, des ressources considérables et des politiques publiques notables ont été mobilisées, souvent avec conviction et détermination.

Le fait patent est qu'aujourd'hui trop de secteurs de l'économie marocaine sont encore englués dans des systèmes qui relèvent plus de la logique de la rente, sinon de l'entente, que d'une réelle économie de marché. Tout aussi curieux est le fait que l'effort d'accumulation (exprimé par le taux d'investissement) est pour une très grande part le fait de l'Etat et de ses établissements publics plutôt que du secteur privé. Quant au commerce extérieur, les faits et les études se suivent et se ressemblent, confirmant à quel point ses soldes – déficits – plombent la croissance alors qu'ils étaient sensés en être le moteur.

Au regard des résultats obtenus, on est aujourd'hui en droit, sinon en devoir, de se poser bien des questions, liées autant à la pertinence qu'à l'efficacité, voire à l'efficience des choix effectués.

Le « modèle de développement » adopté est-il le plus approprié au regard des forces et des faiblesses, des atouts et des handicaps du pays ? Les choix sectoriels ont-ils été les mieux indiqués tant du point de vue de leur « assise naturelle » que de celui de leur impact économique et social (valeur ajoutée, emploi, réserves de change) ? Les politiques d'encouragement du secteur privé à s'engager dans l'investissement et l'entrepreneuriat, nombreuses et variées, ont-elles été suffisantes, adéquates ? La libéralisation des marchés et l'intégration à l'économie mondiale ont-elles été conduites avec constance et – surtout – cohérence ? Pourquoi la rente ou l'entente, confortées par une certaine protection de la concurrence internationale, continuent-elles de prévaloir dans de nombreux secteurs d'activités ? Pourquoi le modèle de répartition-redistribution n'a-t-il guère réussi à générer une classe moyenne à même d'élargir la taille du marché intérieur et les conditions d'une meilleure cohésion sociale ? Comment le système financier privé a-t-il accompagné les politiques publiques engagées ? Pourquoi le modèle de financement public a-t-il trop souvent conduit à des déficits budgétaires persistants et à un endettement public croissant ? Quelle a été la part de responsabilité des institutions financières internationales autant dans l'élaboration des politiques publiques que dans leur financement et leur accompagnement ? En définitive, comment et pourquoi le système politique, c'est-à-dire de prise de décision, d'exercice de la responsabilité et de reddition des comptes, a-t-il été au cœur d'une « économie politique » du pays qui s'avère aujourd'hui pour le moins problématique, au regard même des attentes économiques et sociales du pays ?

L'élaboration d'un « état des lieux » de la recherche économique au Maroc requiert, au préalable, au moins les trois ressources suivantes :

- un inventaire bibliométrique systématique des travaux (thèses, articles scientifiques, études, rapports, etc.) ;
- une recension des thématiques et des problématiques abordées ;
- un comptage statistique des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation : publications, citations, facteur d'impact, etc.).

La première évaluation, de type bibliométrique, a porté sur les sciences sociales et humaines en général (Gérard et Kleiche, 2002). Elle a été suivie d'une enquête plus qualitative sur les conditions de production de la recherche, les moyens mis en œuvre, le cadre institutionnel. Cette dernière ne s'est pas, toutefois, intéressée aux processus de recherche, à ses tendances et orientations au niveau théorique et méthodologique (Cherkaoui, 2009).

Dès lors, un bilan plus exhaustif reste à faire sur les conditions endogènes, internes à la recherche en sciences humaines et sociales, en général, et à la discipline économique, en particulier.

Dans la présente communication est suggérée une série d'observations tirées, pour l'essentiel, des travaux de thèse que j'ai eu l'opportunité de diriger ou d'évaluer tout au long de ma carrière.

Mots-clés: recherche, discipline économique, évaluation, hypothèse, méthodologie, micro-économie, macro-économie, économie du développement.

Classification JEL: A11, B41, C5, D, E, O, Y4.

Abstract

Developing an “inventory” of economic research in Morocco requires at least the following three resources:

- A systematic inventory of bibliometric (theses, scientific articles, studies, reports, etc.).
- A review of the themes and issues addressed.
- A statistical counting of quantitative and qualitative evaluation: publications, quotes, impact factor, etc.).

The first assessment – a biometric one, focused on the social and human sciences in general (Gerard and Kleiche, 2002). It was then followed by a qualitative survey of the conditions of the production of research, the means implemented and the institutional framework. However, the latter was not interested in the research process, its trends and directions in q-a theoretical and methodological level (Cherkaoui, 2009).

Therefore, a more comprehensive assessment needs to be undertaken on the conditions endogenous and internal to the humanities and social sciences in general and to the economic discipline in particular.

In this paper are suggested series of observations mostly from the thesis work I had the opportunity to lead or evaluate throughout my career.

Résumé

Cette contribution au 2^e forum de l'AMSE est le condensé d'une étude en cours, qui a pour objet de cerner les contours du « concept » de l'émergence, d'établir un diagnostic des performances du Maroc par rapport à un échantillon de pays émergents et d'exposer les principales réformes et politiques publiques que le Maroc devrait entreprendre pour satisfaire aux conditions d'émergence et rehausser son positionnement international. Alliant l'empirique au théorique, elle rejette la charge idéologique qui sous-tend le « concept » d'émergence, tout en soulignant l'utilité pragmatique des indices et divers classements mondiaux.

L'émergence implique une approche politique et holistique. Un pays n'est émergent que dans la mesure où la logique mise en œuvre par le pouvoir s'assigne l'objectif de construire et de renforcer une économie autocentrée, fût-elle largement ouverte sur l'extérieur, et d'affirmer par là même son indépendance et sa souveraineté économique nationale.

Analysant le cas du Maroc, l'étude constate que notre pays fluctue au cours des dernières années entre les conditions des marchés émergents et celles des « marchés-frontières ». Un diagnostic est fait à trois niveaux : économique, socio-humain et géostratégique.

Ce diagnostic est complété par une analyse benchmarking qui fait ressortir les gaps à rattraper par le Maroc au niveau de certains aspects essentiels de l'émergence et pointe les bonnes pratiques qui pourraient inspirer des politiques publiques au Maroc.

Cette analyse permet d'esquisser quelques pistes à entreprendre en vue d'accélérer l'émergence du Maroc. La nécessité de changer de paradigme du développement comme préalable à l'accélération du processus d'émergence est une condition de base, étant donné que la problématique semble être bien plus institutionnelle et humaine que de disponibilité de ressources. Sont ensuite détaillées les politiques publiques rénovées à entreprendre aux divers plans institutionnel et de gouvernance du socio-humain et de la géo-économie internationale et régionale.

L'accélération de l'émergence du Maroc requiert un engagement fort de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, moyennant un changement du contenu de la stratégie du développement, du rythme d'exécution, de l'envergure spatiale et temporelle et de la méthode d'action.

Mots-clés : économie du développement, émergence, convergence, co-émergence, gouvernance.

Classification JEL : E, F, H, O.

Abstract

This contribution to the Second Forum of the AMSE, is the digest of an ongoing study, which is designed to identify the contours of the “concept” of the emergence, to establish a diagnosis of Moroccan economy compared to a sample of emerging countries and to expose some main reforms and public policies that Morocco should undertake to meet the conditions for the emergence and enhance its international position.

Combining empirical to theoretical, it rejects the ideological load that underlies «the concept» emergence, while highlighting the pragmatic usefulness of indices and various world rankings.

Emergence implies a political and holistic approach. A country is emerging that insofar as the logic implemented by the power sets itself the aim to build and strengthen an economy bearing supported, even wide open on the world, and ensure its independence and its national economic sovereignty.

Morocco fluctuated over the past years between the level of emerging market and a frontier-market. The global diagnosis made at three levels of economics, the socio-human and the geostrategic, is completed

by a benchmarking analysis, which highlights the gaps to catch up by Morocco and points good practices that could inspire public policy of the country. This analysis allows then outlining paths to go through to accelerate transition to emergence. The need to change the paradigm of development as a prerequisite for accelerating the process of emergence is a basic condition, given that the problem seems to be far more institutional, and human, than availability of resources. The acceleration of the emergence of Morocco, requires a strong commitment from all political, economic and social actors, through a change of content and strategy of development, rhythm of implementation, large-scale spatial and temporal action method.

Rachid AOURRAZ (Université Ibn Zohr, Agadir), *Droits de propriété et croissance économique au Maroc*

La théorie économique confirme que les institutions qui protègent les droits de propriété sont importantes pour la croissance économique et l'investissement ; la sécurité des droits de propriété affecte non seulement l'ampleur de l'investissement, mais aussi l'efficacité avec laquelle les intrants sont attribués.

L'objectif de notre communication est de dresser un bilan actualisé de l'état des droits de propriété au Maroc. En se basant sur les données des deux dernières décennies, maintes conclusions sont à tirer sur le degré de liberté de la propriété et sur la protection de la propriété privée au Maroc.

Mots-clés: institutions, droits de propriété, croissance économique.

Classification JEL: D23, O43, P14, P26, P48.

Abstract

Economic theory confirms that the institutions that protect property rights are important to economic growth and investment, the security of property rights affects not only the magnitude of the investment, but also the efficiency with which inputs are assigned.

The aim of our paper is to make an updated assessment of the state of property rights in Morocco. Based on data from the last 2 decades, many findings are pointing to the degree of freedom of property and the protection of private property in Morocco.

Moulay El Mehdi FALLOUL (Faculté polydisciplinaire, Béni Mellal) et **Amal MANSOURI** (Haut-Commissariat au Plan), *Les sources de reproduction des cycles d'accélération au Maroc*

La crise économique internationale de 2008 est venue souligner avec force que les fluctuations des variables financières pouvaient s'allier à celles des indicateurs réels pour provoquer et prolonger les phases de récession des économies tant avancées qu'émergentes. Dans cet article, nous mettons en évidence le rôle de cinq variables monétaires et deux d'ordre réel dans l'explication et l'anticipation des phases d'évolution du cycle d'accélération au Maroc. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une datation préalable de ce cycle par référence à un indicateur de croissance sous-jacente, en l'occurrence le PIB non agricole. La période d'estimation s'étend de 1990 à 2015. L'approche méthodologique d'identification des sources de reproduction des cycles d'accélération au Maroc reprend de manière rapprochée les modèles linéaires proposés par Estrella et Hardouvelis (1991) et non linéaires retenus par Hamilton (2003). Les résultats des deux approches font ressortir, globalement, une contribution assez importante des crédits à l'économie et du progrès technique dans l'explication des mouvements d'évolution du cycle d'accélération de l'économie

marocaine. L'apport des autres variables, en l'occurrence celles du marché boursier, de la productivité et de l'inflation demeure faible, bien qu'il soit légèrement plus significatif au niveau de l'approche linéaire.

Mots-clés: cycles d'accélération, régression linéaire, modèle SETAR, séries chronologiques.

Classification JEL: E32, C13, C32.

Miloudi KOBİYH (Laboratoire d'étude et de recherches en sciences économiques et de management, ENCG, Université Chouaib Doukkali, El Jadida), *Université et développement durable: quelle conjugaison?*

Résumé

La relation étroite liant la croissance économique et la sauvegarde de l'environnement a donné naissance à l'idée de développement durable. Il s'agit d'un concept qui renvoie à la préservation des ressources de la planète, ce qui constitue un enjeu capital pour toute l'économie. Le concept de développement durable, dans sa dimension environnementale, a induit plusieurs exigences permettant une meilleure utilisation des ressources naturelles. La question de la réduction des impacts environnementaux apparaît de plus en plus comme une responsabilité collective qui doit être intégrée dans la gestion quotidienne des acteurs économiques (Boiral, 2004).

Suchman (1995) s'attache à déterminer la relation entre les enjeux économiques et les enjeux environnementaux ; il montre en effet que les enjeux écologiques représentent des pressions et des contraintes économiques et sociétales. Cet auteur ajoute que le contexte de la pollution constitue une externalité négative dont la prise en compte entraîne des coûts considérables pour les acteurs économiques et sociaux. Il est donc essentiel pour réussir tout système visant à cerner ces coûts de le projeter à tous les niveaux décisionnels.

L'objet ici est de s'interroger sur les opportunités qu'offre l'Université pour promouvoir ces programmes en précisant dans quelle mesure l'économie verte contribuera aux projets de développement économique, social et environnemental. Ces ambitions relèvent de cette tendance à produire et communiquer une information intégrant les trois dimensions de la durabilité. C'est l'occasion de définir et développer un sentier de progrès le plus propice aux ressources et en lien étroit avec les enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable.

Cette coopération apporte des moyens de développement en termes de capital humain et de production des connaissances scientifiques en matière d'analyse des interactions entre actions humaines et environnement naturel.

L'objectif est de conjuguer l'information et la formation pour susciter les éléments essentiels susceptibles d'élever la conscience du développement durable chez divers acteurs. C'est ainsi qu'apparaît le rôle grandissant que peut jouer l'Université dans le développement durable. Il s'agit particulièrement de mettre l'accent sur le rôle primordial de la préparation des ressources humaines nécessaires au développement de ces programmes visant à promouvoir le développement durable et d'approfondir la réflexion sur le rôle de la recherche scientifique et technique dans le domaine de l'économie verte.

Cet article a pour ambition de chercher un modèle coopératif efficace entre Université et Région qui serve d'outil adéquat pour mettre en place les modèles de développement et les programmes visant à promouvoir le développement durable et le management environnemental au niveau régional. Il s'agit d'une démarche participative dans l'optique d'une collaboration active de tous les acteurs parties prenantes. C'est un style de management qui permet de rapprocher les objectifs des ressources mobilisées et de garantir l'implication et la responsabilisation des acteurs économiques.

Mots-clés: développement durable, université, région, travail coopératif, formation.

Classification JEL: O15, O35, Q56, R10.

Résumé

Le présent article a pour objectif d'analyser l'efficience des écoles de l'enseignement primaire au Maroc en utilisant la base de données TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) de la quatrième année de l'enseignement primaire compilée en 2011 par l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*).

La méthodologie du DEA (*Data Envelopment Analysis*) est employée pour définir les scores d'efficience pour chaque école. Afin de participer au débat concernant l'inclusion ou non des inputs non discrétionnaires dans le DEA, les scores d'efficience ont également été déterminés en tenant compte de l'environnement socio-économique de l'école. Aussi, l'analyse des facteurs exogènes ayant un impact sur les scores d'efficience est effectuée à l'aide du modèle économétrique probit ordonné. Une attention particulière est portée sur les caractéristiques de l'élève et des parents d'élèves.

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse selon laquelle l'environnement socio-économique de l'élève a un impact significatif sur l'efficience des écoles primaires au Maroc.

Abstract

This article aims to analyze the efficiency of primary education schools in Morocco using the database "Trends in International Mathematics and Science Study" (TIMSS) in the fourth year of primary education compiled 2011 by the "International Association for the Evaluation of Educational Achievement" (IEA).

The methodology of "Data Envelopment Analysis" (DEA) is used to define the efficiency scores for each school. To participate in the debate on the inclusion or exclusion of non-discretionary inputs in the DEA, efficiency scores were also determined taking into account the socio-economic environment of the school. Also, the analysis of external factors that impact the efficiency scores is carried out using the ordered probit econometric model. Particular attention is paid to the characteristics of the student and parents.

The results confirm the hypothesis that the socio-economic environment of the student has a significant impact on the efficiency of primary schools in Morocco.

Mots-clés: DEA, éducation, efficience, probit ordonné.

Classification JEL: C55, D61, I21.

Résumé

Au cours des quinze dernières années, un certain nombre de programmes de formation ont été initiés au Maroc pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, notamment en milieu rural. La coopérative agricole rurale est une des formes entrepreneuriales ciblées par la formation au cours des dix dernières années par plusieurs institutions gouvernementales : l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2005, l'Office de développement de la coopération (ODCO), le ministère de l'Agriculture à travers le Plan Maroc Vert dans son pilier II. Ces formations s'articulent autour de trois axes : la gestion, la production et

la commercialisation. L'INDH finance la formation en termes de savoir-faire et équipe les coopératives en matériel de production ; le ministère de l'Agriculture forme les coopératives agricoles en termes de qualité de la production, et l'ODCO se charge de la formation en gestion et en commercialisation pour les coopératives.

Le nombre de coopératives agricoles au Maroc à la fin de 2014 est de 9 262 avec 339 785 adhérents et un capital d'environ 1 537 270,00 dirhams (ODCO, 2014). L'ODCO affirme dans son dernier éditorial REMACOP 4 de 2014 que le niveau modeste de formation des coopérateurs ne leur permet pas d'avoir un esprit d'initiative et d'innovation, ce qui limite leur capacité de gestion et de communication. Ce constat a été souligné dans les différents rapports de l'ODCO. Ceci dit, l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités de la formation émise pour ces coopératives devient primordiale pour opérer les ajustements nécessaires à une meilleure perspective de l'entrepreneuriat rural au Maroc.

Plusieurs modèles économiques de l'évaluation de la formation en termes d'efficacité existent actuellement. Malheureusement, rares sont ceux qui en jaugent l'efficacité. L'efficacité de la formation est par définition la capacité d'un individu ou d'un organisme à obtenir de bonnes performances dans un type de tâche donné grâce à la formation acquise, alors que l'efficacité de la formation se résume dans l'utilisation des acquis de cette formation. En d'autres termes, l'efficacité de la formation donne la preuve de son efficacité (Larousse, 2016). De ce fait, il est impératif d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de la formation des coopératives pour un meilleur développement socio-économique durable.

Les modèles de l'évaluation de l'efficacité de la formation sont adaptés aux différents contextes de formation et de population-cible. Le modèle Kirkpatrick (1959, 2007), repris par D. Gilibert et I. Gillet en 2010, reste le plus utilisé lors de l'évaluation de la formation, malgré plusieurs débats et analyses. Il comporte quatre niveaux : réaction, apprentissage, comportement et résultat.

Depuis ce modèle de l'évaluation de l'efficacité de la formation, des projections sur la réalité de la formation des coopératives s'imposent :

- Les réactions des participants à la formation et leur degré de satisfaction. Ce niveau reste difficile à mesurer dans le cadre de la formation des coopératives rurales, notamment les coopératives féminines, vu leur faible niveau d'alphabétisation qui ne leur permet pas de remplir des pré- et post-tests individuels confidentiels. La réaction est mesurable par le formateur qui observe et juge le degré de satisfaction de façon subjective.
- L'apprentissage des utilisateurs. L'apprentissage et les connaissances des participants doivent correspondre aux objectifs du programme. Dans le cas des coopératives du Maroc, les objectifs du programme doivent être en adéquation avec le niveau des apprenants. Une étude préalable de la population-cible devra précéder la formation. Les objectifs du programme devront se baser sur les résultats de l'étude.
- Le comportement des individus suite à la formation. Le comportement est la variable la plus difficile à évaluer. Dans le cadre des coopératives rurales agricoles, le facteur « genre » est déterminant dans le comportement. Les femmes et les hommes réagissent différemment après une même formation. Le moment choisi pour évaluer le comportement des apprentis reste un élément important.
- Les résultats finaux. Le plus difficile est de mesurer la relation de cause à effet avec la formation. Dans le cas des coopératives du Maroc, l'impact de la formation est associé à des facteurs externes tels que les opportunités de commercialisation qui surgissent après son déroulement, accompagnées par un encadrement en marketing lors des foires ; cependant, il est difficile de juger si un bon chiffre d'affaires suite à la participation à une foire est dû ou non à la formation.

Abstract

Cooperatives have been seen as a solution to auto-employment, mainly in rural areas. It is the most common social enterprise orientation applied in Morocco to promote women entrepreneurship, mainly in rural and marginalized areas. Many government development sustainable programs are done to help women go over poverty via cooperatives. They all invest on those women education and economic trainings to empower

their managerial capabilities; however, they realize most of the time that there is a lack on offered trainings to this targeted population. One major institution that reflected such unsatisfactory regarding training is the Cooperation office (ODCO) in charge of cooperatives in Morocco. For that reason, it is relevant to evaluation the program trainings issued by those stakeholders in terms of efficiency and effectiveness. Most researches and studies are discussing training effectiveness; however, efficiency is not that well measured in different business models discussing training evaluation. To evaluate well those trainings, it is important to combine both efficiency and effectiveness in the evaluation.

Kirkpatrick business model of evaluation is the most commonly used model to evaluation effectiveness of training. It contains four main levels: reaction, learning, behaviour and result.

To go back to cooperative training, this model could be interpreted according to the field reality of such population as following:

- Reaction. This is difficult to measure for rural cooperative trainings in Morocco. Most cooperatives, mainly the women ones are illiterate which make things difficult to go for a written pre and post evaluation with respect to confidentiality.
- Learning. Learning is measured in relation to the training program objectives. For that, it is important to conduct a primary identification study of the population that will be trained to be able to set up the program training.
- Behaviour. For Moroccan context, “gender” is an important issue to consider. Women and Men behave differently after trainings. The chosen time to evaluate trainees’ behaviour should be carefully chosen.
- Result. Impact is the most difficult issue in the whole training. Sometimes hazard lead to a good achievement that is not due to training.

Mots-clés: évaluation, formation, efficience, efficacité, coopératives, rural, genre.

Classification JEL: D830, I250, I260, I320, R210.

Abdelaziz ADIDI et Redouan DAAFI (INAU, Rabat), *Les politiques urbaines anti-métropoles au Maroc*

Résumé

Au Maroc, il est difficile de parler de métropole internationale. En effet, le processus de métropolisation y a connu une évolution particulière qui le distingue de celui des pays développés. Les causes sont essentiellement dues à l’histoire des politiques urbaines au Maroc, et pas uniquement dans la période qui a suivi l’indépendance. Il s’agit de politiques anti-métropoles qui remontent jusqu’au début du Protectorat et dont les conséquences entravent encore l’émergence de fortes métropoles.

Nous développons dans cet article les principales politiques qui n’ont pas été favorables au processus de métropolisation au Maroc. Pour cela, nous présentons, dans un premier temps, les inconvénients d’une métropolisation sans bases industrielles, fondée sur une croissance démographique peu maîtrisée, selon le modèle idéologique de l’État-protecteur. Dans un second temps, nous montrons que le dispositif de gouvernance urbaine nécessite un urbanisme de projet pour faire émerger des métropoles fortes capables d’assurer une régionalisation avancée.

Mots-clés: métropolisation, régionalisation, industrialisation, planification urbaine, gouvernance urbaine.

Classification JEL: O18 – Analyses régionales, urbaines et rurales.

Abstract

In Morocco, it is difficult to talk about international metropolis. Indeed, the process of metropolization has experienced a particular evolution that distinguishes it from that of developed countries. The reasons are due mainly to the history of urban policies in Morocco. These do not only concern the period after independence, but it is anti-metropolitan policies dating back to the beginning of the protectorate, the consequences of which still hinder the emergence of strong cities.

We develop in this paper the main policies that have not been favor of metropolization process in Morocco. For this, we present initially disadvantages of metropolization without industrial bases, based on a virtually uncontrolled population growth, according to the ideological model of the welfare state. Secondly, we show that the urban governance system requires project planning to bring out strong metropolis able to ensure advanced regionalization.

Key-words: metropolisation, regionalization, industrialization, urban planning, urban governance.

Classification JEL: O18 – Regional Analyses, urban and rural.

Samira MIZBAR (Université Denis Diderot, Jussieu, France), *Apport à l'analyse du développement territorial au Maroc, un éclairage statistique*

Résumé

Les disparités inter-régionales n'étant pas suffisamment approchées, mesurées et comparées du point de vue de leur impact sur le niveau de vie des populations, il s'agit d'analyser des données sur les régions dans le but de mesurer les écarts spatiaux, de repérer les régions les moins développées et de mesurer les avancées et les déficits socio-économiques.

Trois enjeux ont motivé le sujet : approfondir les connaissances relatives à la société marocaine et au développement régional, et renforcer la réflexion sur l'aménagement du territoire par l'élément statistique.

L'élément territorial a souvent été occulté dans la mise en perspective de la société et de l'économie marocaines. Il s'agit pourtant d'un élément fondamental dans le processus de développement d'un pays. En effet, l'espace de vie génère des identités, crée des liens sociaux et a un effet systémique. Cela explique l'existence de trajectoires de régulation différenciées à l'intérieur de la société.

Le rôle social de l'aménagement du territoire est ainsi souligné. Qui sont les Marocains vivant dans les régions ? Comment vivent-ils ? Telles sont les principales questions de départ.

Un essai de lecture des territoires par le biais d'indices composites est effectué en deuxième partie de la communication avec pour ambition d'offrir une lecture compilée de l'information statistique régionale.

Les données utilisées dans ce rapport sont issues des enquêtes du HCP : l'enquête nationale sur l'emploi, l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages (2001), l'enquête sur les revenus et les niveaux de vie des ménages (2007), l'enquête nationale démographique à passages répétés (2009), l'enquête anthropométrique (2011).

Ce travail se fait sur la base de l'ancien découpage régional du fait de la non-disponibilité des bases de données selon le nouveau découpage.

Mots-clés: territoire, région, développement, société, économie, éducation, santé, emploi, niveau de vie, habitat, développement humain, exclusion sociale, indice composite.

Classification JEL: I11, I12, I18, I21, I28, I32, J11, J12, O18, R.

Résumé

L'entrepreneuriat coopératif est une forme particulière de l'entrepreneuriat qui s'est développée d'une manière considérable durant ces dernières années, en particulier dans les pays émergents notamment au Maroc où l'importance des coopératives dans l'évolution du tissu socio-économique n'est plus à démontrer. Ce phénomène semble dessiner un nouveau modèle économique, hétérogène, qui associe l'efficacité économique et l'utilité sociale, ouvrant ainsi des voies prometteuses dans la lutte contre les problèmes principaux des sociétés tels que la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Il prouve ainsi que la dimension sociétale peut être intégrée à l'activité économique et que l'économie peut, et sans rien perdre de sa performance, s'appuyer sur des valeurs aussi essentielles que la participation, la solidarité et la primauté du facteur humain sur celui du capital. L'entrepreneuriat coopératif est considéré actuellement comme un vrai levier du développement territorial. Fruit d'un croisement original entre l'économie sociale et solidaire et l'économie classique, la coopérative considère le capital territoire comme ses racines, son noyau et son fruit. Le territoire fait naturellement partie de son projet social et économique.

Mots-clés: entrepreneuriat coopératif, coopératives, inclusion socio-économique, développement humain durable, développement territorial.

Abstract

The cooperative entrepreneurship is a special form of entrepreneurship that has known a considerable development recently, particularly in the developing countries including Morocco, where the importance of cooperatives in the socio-economic is undeniable. This phenomenon seems to draw a new heterogeneous economic model that combines economic efficiency and social utility, opening promising opportunities to fight the major issues of society such as poverty, unemployment and social exclusion. This shows that the social dimension can be integrated into economic activity and the economy can, without losing any of its performance, rely on such essential values as participation, solidarity and primacy of the human factor on the capital. The cooperative entrepreneurship is currently considered as a true lever of territorial development. As a result of an original cross between the social economy and the capitalist economy, the cooperative considers the capital territory as its roots, its kernel and fruit. The territory is, naturally, part of its social and economic project.

Key-words: cooperative entrepreneurship, cooperatives, socio-economic inclusion, sustainable human development, territorial development.

Classification JEL: A13, L31, O15, O18, P13, R11.

Les politiques budgétaire et de gestion de la dette ne doivent pas nuire à l'efficacité de la politique monétaire. Il importe donc à la Banque centrale d'œuvrer pour que la conjonction de plusieurs instruments monétaires puisse permettre à l'économie monétaire de maintenir une croissance saine dans les années à venir, à savoir :

- un taux directeur qui arrange la croissance et qui vise une inflation cible ;
- un interventionnisme de proximité de la part du marché monétaire afin de réguler, absorber ou injecter les flux de liquidité nécessaires ;
- le maintien d'un ratio de solvabilité à un niveau correct censé absorber les chocs externes et susceptible de rendre opérationnelle la levée de fonds en cas de pénurie de liquidité.

Existe-t-il une relation positive entre respect des normes prudentielles et performance ? Ceci impliquerait un renforcement de la solidité et de la stabilité du système bancaire. Or, Le secteur bancaire est connu pour son malthusianisme : régularisation tardive, voire même partielle. Au niveau de la balance des paiements, le compte capital n'a été que partiellement libéralisé, ce qui exige beaucoup de transparence et accroît le coût de la prise de risque.

En tout cas, un renforcement de l'arsenal réglementaire est indispensable, tant pour les banques que pour les gestionnaires de l'épargne. Mais surtout, la stabilité de la finance contemporaine est entre les mains des banques centrales. Elles sont conduites à jouer pleinement leur rôle de prêteur en dernier ressort. Au-delà, c'est la politique monétaire qui devrait être élargie pour englober l'objectif de stabilité financière.

Avec Bâle III, les Etats, dont le Maroc, ouvrent un nouveau chapitre de la régulation internationale en proposant la mise en œuvre d'instruments dont l'objectif affiché est de prévenir et contenir le risque systémique.

Mots-clés : réglementation prudentielle, rentabilité, productivité, régulation, stabilité, risque, libéralisation, globalisation, épargne, finance.

Classification JEL : E58, E60, E61, E63, F33, F36, F42, F43.

Abstract

The fiscal policy and debt management must not undermine the effectiveness of monetary policy. It is therefore important for the Central Bank to work towards the conjunction of several monetary instruments may allow the money economy to maintain a healthy growth in the coming years, namely:

- An interest rate that suits the growth and aiming a target inflation.
- A close interventionism from the money market to regulate, absorb or inject the necessary liquidity flows.
- An maintaining a solvency ratio at the correct level supposed to absorb external shocks and likely to operationalize the fund raising in case of a liquidity shortage.

Exist there a positive relationship between compliance with prudential standards and performance ? This would involve strengthening the soundness and stability of the banking system. However, the banking sector is known for its Malthusianism: belated settlement, or even partial. At the Balance of Payments, Capital Account has only been partially liberalized, which requires a lot of transparency and increases the cost of risk. In any case, strengthening the regulatory arsenal is essential, both banks as managers of savings. But above all, the stability of contemporary finance is in the hands of central banks. They are conducted to fully play their role of lender of last resort. E.60 In addition, it is monetary policy that should be expanded to include the goal of financial stability. With Basel III, states, including Morocco, open a new chapter of international regulation by proposing the implementation of instruments whose objective is to prevent and contain systemic risk.

Key-words : Prudential Regulation, Profitability, Productivity, Regulation, Stability, Risk, Liberalization, Globalization, Saving, Finance.

Résumé

Cet article se propose de juger de la soutenabilité de la dette publique du Maroc à travers la mise en œuvre d'un ensemble de tests économétriques. Il part de l'hypothèse selon laquelle une dette est soutenable si les recettes sont capables de couvrir à terme les dépenses, y compris la charge des dettes déjà engagées. Cela se traduit pratiquement par l'étude de l'existence d'une relation de cointégration entre recettes et dépenses, ce qui implique l'étude dans un premier temps des propriétés des séries chronologiques en termes de stationnarité. Pour ce faire, nous utilisons le test de Dickey-Fuller augmenté pour étudier la stationnarité et le test de Johansen pour la cointégration. Le coefficient de cointégration nous permet dans un second temps de juger de la soutenabilité de la dette. L'application de cette approche sur des données marocaines nous amène à conclure que la dette publique se caractérise par une soutenabilité faible. Dans ce cadre, existe-t-il un niveau d'endettement optimal ? Le volume de la dette est-il sans importance d'un point de vue économique ?

Mot-clés : dette publique, économie marocaine, soutenabilité, cointégration.

Abstract

This study aims to assess Moroccan public debt sustainability using several econometric tests. It is assumed that a debt is sustainable, if the receipts are able to eventually cover the expenditures including the expense of already incurred debts. This is practically translated by the study of the existence of a cointegration relationship between receipts and expenditures. In this order, stationarity of time series should be examined. To do this, we use the Augmented Dickey-Fuller to check stationarity and the Johansen test for cointegration. The coefficient of cointegration allows us in a second time to judge the sustainability of the debt. The application of this approach on Moroccan data leads us to conclude that the public debt is characterized by weak sustainability. Therefore, is there any optimal level of debt to not exceed ? Or, according to economic point of view, debt volume is without significance.

Key-words : Public debt, Moroccan economy, Sustainability, Cointegration

Classification JEL : H63, C52.

Assemblée générale électorale

RAPPORT D'ACTIVITÉ JUIN 2015 - JUIN 2016

Le présent rapport couvre les activités organisées par l'AMSE de juin 2015 à juin 2016.

Les procès-verbaux des réunions peuvent être consultés au bureau de l'AMSE (Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V, bd des Nations Unies, Rabat).

Le détail des activités organisées est disponible en ligne sur le site web de l'AMSE (www.amse.ma).

Réunions du comité directeur et du conseil d'administration

1. Comité directeur

- Jeudi 1^{er} octobre 2015 (ordre du jour: Programme d'activité 2015-2016)
- Jeudi 10 décembre 2015 (ordre du jour: forum et 10^e congrès (3 et 4 juin 2016); prix de thèse; animation scientifique de l'année; site web)
- Jeudi 14 janvier 2016 (ordre du jour: forum de juin 2016; programme d'activité en partenariat avec la CDG; prix de thèse)
- Jeudi 21 avril 2016 (ordre du jour: forum de juin: évaluation des propositions, élaboration du programme; *QEM 2014*; *Revue marocaine d'économie*; prix de thèse 2012-2014)
- Jeudi 28 avril 2016 (réunion du comité scientifique du Forum. Ordre du jour: évaluation des propositions pour le forum; élaboration du programme du forum)

2. Conseil d'administration

- Jeudi 5 novembre 2015 (ordre du jour: forum et 10^e congrès (3 et 4 juin 2016); prix de thèse 2013-2014 et appel à candidatures 2015-2016); *Questions d'économie marocaine 2014* et appel à contributions 2015; animation scientifique de l'année)
- Jeudi 4 février 2016 (ordre du jour: forum de juin 2016; programme d'activité en partenariat avec la CDG; prix de thèse)
- Jeudi 5 mai 2016 (ordre du jour: validation du programme du 2^e forum de l'AMSE)
- Jeudi 12 mai 2016 (ordre du jour: préparation de l'assemblée générale électorale)

Animation scientifique

1. Conférences

- Jeudi 25 février 2016: Najib AKESBI (Professeur à l'IAV de Rabat), « *La loi de Finances 2016: une lecture critique* »

2. Caféco

- Jeudi 26 novembre 2015: Mohammed CHIGUER, *Pensée piégée: islam et modernité* (Editions KMC experts, Rabat, 2008). Présentation: Mohammed CHIGUER (président du CERAB, Rabat). Discutant: Kamal TAZI LEBZOUR (Université Mohammed V de Rabat). Modérateur: Noureddine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat).

- Jeudi 28 janvier 2016: Safae AISSAOUI, *Connaissance et innovation: pour un partenariat science-industrie* (Presses économiques du Maroc, Rabat, 2015. Prix AMSE de thèse 2011-2012). Présentation: Safae AISSAOUI (Université Hassan II, Casablanca). Discutant: Rachid ACHACHI (LED, Rabat). Modérateur: Nouredine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat).

3. Questions d'économie marocaine 2014

Présentation

Mohamed Bouslikhane

Question 1

La croissance économique au Maroc: résilience ou fragilité ?

Yasser Yeddir Tamsamani

Question 2

La spécialisation et l'insertion internationale du Maroc. Quelles évolutions structurelles et technologiques?

Kawtar Dkhissi

Question 3

Quelle modalité de réforme de la Caisse marocaine des retraites?

Nisrine Ghefou

Question 4

Vers la définition d'une trajectoire de développement de la ville de Rabat?

Redouan Daafi

Question 5

Quelle place pour l'Agence du Sud dans le nouveau modèle de développement des provinces du Sud?

Haddou Hrouch

Question 6

La filière oléicole dans la région Meknès-Tafilalet: un levier de développement territorial?

Nabil Aït Sghir

Question 7

L'accès des femmes rurales aux ressources financières: quelles contraintes et quelles solutions?

Nouzha Lamrani

4. Prix AMSE de thèse

- Appel à candidatures 2013-2014 (mis en ligne: www.amse.ma)
- Candidats: Abdelali EL ATTIOUI; Zakaria FIRANO; Mohamed MZAIZ; Aziz RAGBI. Jury: Mohamed AKAABOUNE (Université Mohammed V de Rabat); Mohammed BOUSLIKHANE (INAU, Rabat); Nouredine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat); Saïd HANCHANE (EGE, Rabat); Kamal TAZI LEBZOUR (Université Mohammed V de Rabat).

5. Parti Pris

- Nezha LAHRICHI (Ancienne conseillère de Abderrahmane YOUSOUFI et Driss JETTOU), « Le changement climatique: une opportunité historique pour favoriser l'égalité des sexes » (*Parti Pris* 12: 6 octobre 2015)
- Michel DAMIAN (Professeur à l'Université Pierre-Mendès-France, Grenoble), « Changements climatiques: s'adapter ! » (*Parti Pris* 14: 28 avril 2016)

6. Publications

- Rapport *Questions d'économie marocaine 2014*, PEM, Rabat, 2016.

Assemblée générale électorale

RAPPORT FINANCIER JUIN 2015 - JUIN 2016

Date d'opération	Ressources en Dh	Dépenses en Dh
Solde au 11/6/2015	84 403,73	
3/08/2015	550 (Cotisation adhérents/chèque)	
29/1/2016	200 (Cotisation adhérents/chèque)	
16/6/2015		6 900 (Dossier 9 ^e Congrès/Babel com)
18/6/2015		6 610 (Pauses café et repas/Restaurant Luigi/ Reliquat payé par chèque)
30/11/2015		28 000 (QEM 2014/Babel com)
27/4/2016		5 000 (Logo RME/Babel com)
25/5/2016		451 (Frais de gestion du compte)
Trésorerie au 1/6/2016	85 153,73	46 961
Solde au 1/6/2016	38 192,73	
2/6/2016		8 700 (Dossier 10 ^e Congrès/Babel com)
2/6/2016		700 (Gâteaux 10 ^e Congrès/Amoud)
2/6/2016		1 000 (Abonnement site web)
3/6/2016		16 550 (Pauses café et repas/Restaurant Luigi)
3/6/2016	4 770 (Cotisations adhérents)	
3/6/2016	720 (Vente d'ouvrages)	
Trésorerie au 3/6/2016	43 682,73	11 242,73
Solde au 3/6/2016	32 440	

RAPPORT D'ACTIVITÉ (MANDAT 2012-2016)

SYNTHÈSE

Le verre à moitié plein...

Rappel des grandes lignes du « programme général » proposé à l'AG constitutive qui s'est déroulée dans les locaux de la CDG le 6 juin 2006 et brève synthèse de l'action menée sous le mandat 2012-2016 (pour les détails se reporter aux différents comptes-rendus des AG 2008 et 2012).

1. Animation scientifique

(i) Colloques, conférences, débats, présentation et discussion d'ouvrages et rapports dans le cadre d'une activité mensuelle appelée Caféco (Café économique) : 4 colloques depuis 2012 ; plusieurs conférences, débats, caféco. Ces manifestations animées également par des économistes non marocains sont en général suivies par un public composé notamment de doctorants.

(ii) Congrès (organisé en deux séquences : colloque thématique et assemblée générale).

(iii) Forum marocain des sciences économiques (organisé tous les quatre ans en deux séquences : colloque pluri-thématique et assemblée générale électorale).

Deux forums ont été organisés : en 2012 et en 2016.

2. Publications

(iv) « Les 4 Pages » de l'AMSE : un projet a été élaboré mais pas encore réalisé.

(v) Revue marocaine d'économie : le site hébergé par l'IMIST (Institut marocain d'information scientifique et technique) est en cours de construction.

(vi) Rapport *Questions d'économie marocaine* (annuel) : 5 rapports ont été publiés : 2011, 2012, 2013 et 2014.

(vii) Prix AMSE de thèse : 3 prix ont déjà été décernés dont 2 ont été publiés.

3. Edition

(viii) Annuaire des économistes marocains : projet inachevé (une centaine d'économistes seulement figurent dans l'Annuaire).

(ix) Presses économiques du Maroc : 6 publications.

(x) Site web de l'AMSE (www.amse.ma) : le site est devenu un support largement consulté au-delà des membres. Son contenu s'est enrichi au fil des ans par la mise en ligne de : Documents de travail, Parti Pris, Revue des livres, publications de PEM, Blog.

Le bilan est, d'un certain point de vue, globalement positif, mais il convient toutefois de souligner les limites et les contraintes qui continuent de peser sur l'action de l'AMSE.

On pourrait, sans vouloir être exhaustif, souligner les quelques limites suivantes :

(i) **Audience.** La première concerne « l'audience » des activités de l'AMSE qui reste faible même si elle varie en fonction de l'objet thématique de la manifestation. Les doctorants à qui ces manifestations sont dédiées en particulier ne sont pas suffisamment présents aux différentes activités organisées, y compris les colloques thématiques et les conférences. L'objectif essentiel étant de permettre aux jeunes économistes de fréquenter les colloques, d'y présenter leurs travaux de thèse, d'y soumettre des communications, etc., force est de constater que la participation active des doctorants aux différentes manifestations scientifiques demeure bien en deçà du seuil souhaitable. Il y a lieu toutefois de souligner une légère inflexion observée depuis deux ans notamment que traduit la part croissante de communications proposées aux colloques et forums de l'AMSE.

On peut s'attendre à une progression significative de la tendance dans les années à venir en raison de la contrainte universitaire de publier des articles dans des revues à comité de lecture et de présenter des communications aux colloques nationaux et internationaux.

Mais les limites en termes d'« audience », selon certains, ne concernent pas que la population-cible de l'AMSE (économistes, enseignants-chercheurs, doctorants, cadres de l'Administration), mais également un public large, notamment pour ce qui concerne les « Débats économiques » et le « Caféco ».

(ii) **Impact.** D'aucuns considèrent que l'impact de l'Association est loin d'être satisfaisant. Ce point de vue, qui reste à « documenter », n'est pas moins vraisemblable si on prend en considération, outre le faible taux de participation, déjà souligné, des économistes aux manifestations organisées, l'absence d'échos au sein de l'espace public et de répercussion par les médias de l'activité scientifique et publique de l'Association.

Si, au niveau scientifique, le « facteur d'impact » suppose un certain nombre de conditions non encore réunies (existence de supports de publications indexés notamment), la portée peu significative de l'animation par l'Association du débat public pourrait être attribuée, en partie, à la pertinence des sujets abordés et, en partie, au changement des modes d'animation sous l'influence des nouveaux moyens d'information et de communication, la « discussion de masse » se déroulant davantage sur les réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, Youtube, etc.) que suivant les formes classiques, « physiques » et présentiels.

(iii) **Crédibilité.** L'Association se voulant, à titre principal, un espace réservé à la communauté des économistes en général et des économistes chercheurs en particulier, c'est sur ce terrain précisément que le bât blesse. De fait, les outputs qualitatifs des travaux et des publications sont sans commune mesure avec les inputs quantitatifs : les effectifs des chercheurs ne cessent de croître et le rythme de soutenance de thèses de s'accélérer, alors que « l'effet scientifique » réel de la recherche, aussi bien théorique qu'empirique, aussi bien fondamentale qu'appliquée, ne parvient guère à se faire sentir ni en interne, c'est-à-dire au sein de la communauté des chercheurs, ni en externe en termes d'usages pratiques des résultats de la recherche par les décideurs, les acteurs économiques, la société civile. Pour remédier à cette carence et pour relayer, bien au-delà de la communauté des chercheurs, la production scientifique, l'AMSE a mis au point quelques outils : le rapport *Questions d'économie marocaine* et les « notes d'analyse » intitulées *Parti-Pris*. Si on ne dispose pas encore d'une évaluation de la pertinence de tels outils, ces derniers méritent d'être améliorés, optimisés et renforcés par d'autres. Par ailleurs, il est souligné que pour peser dans le débat public, l'intervention de l'AMSE devrait « coller » davantage à l'actualité économique du pays et s'efforcer d'éclairer l'opinion sur les questions majeures qui sont liées à la conjoncture économique et aux politiques économiques.

(iv) **Visibilité.** Les positions sur la « visibilité » de l'AMSE reviennent fréquemment dans les réunions consacrées à l'évaluation de notre activité. Ceux qui sur ce terrain considèrent qu'on ne fait pas assez en termes de communication soulignent la perte en efficience eu égard aux efforts consentis. L'action « trop discrète » de l'Association pourrait même avoir, de ce point de vue, pour conséquence de cantonner

l'AMSE au pré carré des chercheurs universitaires dont le travail abstrait se déroule loin du terrain et dont la productivité est quasiment nulle en termes de solutions pratiques et de propositions concrètes.

Signalant la « moitié vide du verre », l'ensemble de ces indicateurs invitent à reconsidérer l'action de l'AMSE sous l'impératif d'une montée en régime, notamment en termes de productivité scientifique.

Agenda 2020

Persévérer, continuer d'agir, aller de l'avant, se renforcer, se développer au-delà de la population trop restreinte des membres, tel est le « conatus » (Spinoza) qui doit animer l'Association dans les prochaines années.

Mais si on ne peut que partager un tel challenge, il restera à définir les moyens susceptibles d'y conduire compte tenu des « contraintes » et des « limites » pointées du doigt plus haut. Quel pourrait être le contenu d'un programme, à moyen terme, permettant tout à la fois de consolider les acquis, de capitaliser l'expérience passée et de porter plus haut, plus large et plus loin l'action scientifique de l'Association, l'impact de ses travaux et analyses, les retombées de ses débats et controverses ?

On suggère dans cette perspective les voies et les moyens suivants :

(i) **Faire un état de l'art.** Il n'existe jusqu'à présent aucun document faisant le bilan de la recherche économique au Maroc. Présenté à l'occasion du forum (tous les quatre ans), le bilan doit comporter des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs relatifs à la production et aux publications scientifiques (thèses, articles, chapitres d'ouvrage, ouvrages, communications dans un congrès national ou international, productions de bases de données, traductions, etc.), à sa valorisation et à sa visibilité nationale et internationale. Le bilan comprendra également une partie concernant les axes de recherche, les thèmes, les outils méthodologiques et aussi les supports de publication (revues à comité de lecture, revues indexées). L'inventaire à des intervalles réguliers de la recherche est imposé aujourd'hui non seulement par la logique des classements internationaux, mais aussi, au niveau national, par l'exigence académique de publier.

(ii) **Publier pour exister.** Aujourd'hui, la demande émanant en particulier des doctorants et des post-doctorants enregistre une augmentation qui est appelée à s'accélérer à bref délai. Face à cette pression, les revues à comité de lecture et indexées au plan international continuent de faire défaut, excepté quelques rares publications universitaires évoluant à l'étiage.

L'AMSE doit redéployer désormais son action sur ce segment déterminant pour la dynamisation de la recherche économique dans notre pays et pour son signalement au plan international. Outre les « documents de travail » mis en ligne qui doivent connaître une fréquence plus soutenue et la publication du Prix AMSE de thèse, la revue électronique et à flux continu *Revue marocaine d'économie* (dont le site est en cours de construction) sera le catalyseur d'une telle dynamique et devra servir de support national indexé offrant, par conséquent, aux travaux originaux des économistes marocains une consultabilité internationale.

(iii) **Peser sur les choix publics.** L'amélioration des conditions matérielles et scientifiques de publication des travaux de recherche, l'inscription de ces travaux dans le système d'indexation des publications et citations scientifiques sont des incitations à la production d'articles dont la qualité satisfait aux normes internationales. Une telle mise aux normes ne manquera pas, on l'espère, de susciter l'intérêt des décideurs, publics et privés, nationaux qui, malheureusement, continuent d'ignorer superbement les travaux des économistes marocains (voir les « débats » consacrés par l'AMSE à la question : « A quoi servent les économistes au Maroc ? »). C'est par sa qualité intrinsèque, par sa validité scientifique et sa pertinence empirique que la recherche nationale finira par « forcer le respect », parviendra à imposer la reconnaissance par les pouvoirs publics de « l'expertise économique nationale » et, *in fine*, peser peu ou prou sur la décision

publique en matière de politique publique. Les « Notes d'analyse » (en ligne), appelées *Parti Pris*, sont précisément dédiées à cet effet. Il convient d'améliorer leur contenu empirique, d'accroître leur pertinence, leur rigueur, leur portée.

(iv) **Populariser le savoir économique.** Le projet de l'« Université économique » (voir présentation dans ce dossier), dont la « preuve de concept » a été élaborée et validée au cours du présent mandat, s'inscrit dans la même perspective de repenser l'activité de l'AMSE en la recentrant sur le « cœur de son métier », à savoir la production de la recherche et sa diffusion au-delà de la communauté des économistes. De nos jours, l'Université connaît des métamorphoses radicales touchant aux modes de transmission du savoir. Liées aux possibilités offertes par la révolution digitale, ces transformations permettent une diffusion numérique des informations à l'échelle planétaire. Certes, l'exemple de « Coursera » est hors de portée, mais il n'est pas interdit de tenter, à moindres frais, de mettre à profit internet non seulement par la mise en ligne de l'essentiel de « l'animation scientifique » (conférences, débats, colloques), mais aussi dans le but de vulgariser, diffuser et partager la culture économique au niveau national, au-delà de la communauté des économistes, en s'inspirant de l'expérience réussie des conférences TED (Technology, Entertainment and Design).

(v) **Enrichir l'Annuaire des économistes marocains.** La formule actuelle de l'*Annuaire* est loin d'englober l'ensemble des économistes membres de l'AMSE. Outre qu'il faut documenter le maximum de « fiches » et mettre à jour celles qui sont en ligne (une centaine au total), il y a lieu d'enrichir l'*Annuaire* par une partie présentant une synthèse des travaux et publications des économistes marocains.

(vi) **Mettre en œuvre le Code d'éthique.** L'adoption du *Code d'éthique des économistes marocains* lors de l'AG du 15 juin 2013 constitue une contribution essentielle de l'AMSE à la définition des règles, des engagements, des « bonnes pratiques » qui doivent gouverner le comportement des économistes marocains en conformité avec les normes et les valeurs en vigueur au niveau international. Il s'agit non seulement d'élargir la base d'adhésion au Code d'éthique, mais aussi et surtout de trouver les mécanismes permettant de le mettre en œuvre et de traduire ses principes fondamentaux en engagement réel tant individuel que collectif. Car économie sans éthique n'est que ruine de l'*homo æconomicus*.

Assemblée générale électorale

APPEL À CANDIDATURES

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer de l'expiration du mandat du conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale électorale du 16 juin 2012 (VI^e congrès) et d'inviter les collègues qui le souhaitent à présenter leur candidature au plus tard fin mai 2016.

Ci-dessous un rappel des dispositions du statut et du règlement intérieur relatives aux conditions d'éligibilité et aux opérations électorales.

Article 6.1. Conditions d'éligibilité

Les candidats à la fonction de membre du conseil d'administration sont soumis aux règles de droit commun en vigueur et doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes :

- être une personne physique de nationalité marocaine ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour un délit pénal ayant obtenu l'autorité de la chose jugée ;
- avoir une ancienneté de quatre années au moins au sein de la l'AMSE en tant que membre, sauf pour les doctorants ;
- être à jour de ses cotisations.

L'acte de candidature doit être formulé par écrit adressé au comité directeur au nom du président de l'AMSE. Il doit contenir :

- la lettre de candidature ;
- le CV du candidat ;
- une liste de ses publications au cours des quatre (4) dernières années.

Article 6.2. Règles d'organisation des élections

(...)

Le vote est secret.

L'élection du conseil d'administration se fera selon les modalités suivantes :

- une liste, composée obligatoirement des deux-tiers (2/3) des membres du conseil d'administration, est élue à la majorité simple des votants présents ou représentés à l'assemblée générale électorale ;
- le reste des membres du conseil d'administration est élu au scrutin majoritaire uninominal à la majorité simple des votants présents ou représentés.

La procuration, individuelle et signée, doit préciser les nom et prénom du bénéficiaire.

Le nombre de procurations ne doit pas dépasser deux (2) par électeur à l'assemblée générale.

Le dépouillement public des bulletins de vote se fera sous l'autorité du président et du comité directeur sortants.

Après les élections, le conseil d'administration doit se réunir dans un délai d'un (1) mois pour, notamment, élire par vote au bulletin secret le président, le vice-président, le trésorier et les autres membres composant le comité directeur de l'AMSE.

Rabat, le 3 mai 2016.

Noureddine EL AOUI
Président de l'AMSE

Assemblée générale électorale

**CONVOCATION À L'AG ET PROJET
D'AMENDEMENT DES STATUTS**

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale électorale du nouveau conseil d'administration de notre association qui se tiendra le samedi 4 juin 2016 à 14h30 à l'adresse suivante: Présidence de l'Université Mohammed V-Irfane, avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat.

A cette occasion, le conseil d'administration soumettra à l'AG le projet d'amendement des statuts ci-dessous.

Comptant sur votre participation.

Bien cordialement.

Rabat, le 16 mai 2016.

Noureddine EL AOUI

Président de l'AMSE

Projet d'amendement des statuts et du règlement intérieur

(validé par la réunion du CD du jeudi 2 juin 2016 à 17h00)

1. Statuts

Article 5. — Tout membre peut démissionner par déclaration écrite au Président. ~~Le non paiement de la cotisation annuelle pendant deux années consécutives vaut déclaration de démission.~~

Article 6. — L'assemblée générale fixe, sur proposition du conseil d'administration, le montant de la cotisation de base. La cotisation des membres titulaires est égale à la cotisation de base. Toutefois, les membres titulaires **doctorants étudiants** bénéficient d'un tarif préférentiel.

Article 9. — Le conseil d'administration comprend 21 membres élus par l'assemblée générale parmi ses membres au scrutin majoritaire à ~~deux tours simple~~.

Les principes qui président à l'élection des membres du conseil d'administration sont : la continuité, le renouvellement, la pluralité, la représentativité, la pondération et la disponibilité.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de quatre ans. ~~Aucun membre ne peut assurer plus de deux mandats consécutifs. Le renouvellement doit concerner la moitié au moins des membres.~~

Article 10. — Le comité directeur comprend sept membres élus par le conseil d'administration pour un mandat de quatre ans renouvelable ~~une seule fois~~ : le président de l'association, le vice-président, le trésorier et quatre assesseurs.

Article 13. — Le président soumet à l'assemblée générale toutes les propositions de révision des statuts adoptées par le conseil d'administration ou contresignées par au moins vingt membres titulaires de l'association. Ces propositions de révision des statuts sont communiquées à tous les membres de l'association en même temps que la convocation à l'assemblée générale ~~et au moins deux mois~~ avant la date prévue pour celle-ci. L'assemblée générale vote la révision des statuts à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

2. Règlement intérieur

Article 1.1. — ~~Le président sortant est rééligible une seule fois.~~

Article 1.2. — ~~Le vice-président est rééligible une seule fois.~~

PRESSES ÉCONOMIQUES DU MAROC (PEM)

Statut juridique

Presses économiques du Maroc est une structure éditoriale scientifique et à but non lucratif. Créée en 2009, sous le nom de Presses universitaires du Maroc (PUM) par l'Association marocaine de sciences économiques dont elle dépend sur le plan légal, elle prend en 2014 le nom de **Presses économiques du Maroc (PEM)**.

Domiciliation

Faculté des sciences économiques, juridiques et sociales, boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat.

Objectifs

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie scientifique d'édition, de publication et de diffusion du livre en sciences économiques.
- Editer des publications (ouvrages, revues, etc.) à « comité de lecture » dans le domaine de l'économie, de la gestion et du management.
- Offrir aux travaux académiques un cadre éditorial et de publication approprié correspondant aux normes scientifiques en vigueur au niveau international.
- Contribuer à la production du savoir économique et à la diffusion des résultats de la recherche universitaire au sein de la communauté des chercheurs, des enseignants et des étudiants.
- Favoriser la publication d'ouvrages de méthodologie, de vulgarisation de travaux scientifiques et d'essais destinés à un public large.

Collections

- Thèses
- Recherches
- Manuels
- Guides méthodologiques
- Digests
- Essais

Comité éditorial

- Mohamed BOUSLIKHANE, directeur (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat)
- Najib AKESBI (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat)
- Nouredine EL AOUI (Université Mohammed V de Rabat)
- Kamal EL MESBAHI (Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès)
- Abdellatif EL M'KADDEM (Ecole supérieure de management, Fès)
- Saïd HANCHANE (Ecole de Gouvernance et d'Economie, Rabat)
- Saïd HINTI (Université Mohammed V de Rabat)
- Aomar IBOURK (Université Cadi Ayyad, Marrakech)
- Mounir ZOUITEN (Université Mohammed V de Rabat)

Contact

Mohamed BOUSLIKHANE
mbouslikhane_9@yahoo.fr

PUBLICATIONS

Questions d'économie marocaine 2014, PEM, Rabat, 2016.

Safae AISSAOUI, *Connaissance et innovation. Pour un partenariat science-industrie*, PEM, Rabat, 2015 (Prix AMSE de thèse 2011-2012).

Rajae MEJJATI ALAMI, *Le secteur informel au Maroc*, PEM, coll. Essais, 2014.

Questions d'économie marocaine 2013, PEM, Rabat, 2014.

Questions d'économie marocaine 2012, PUM, Rabat, 2013.

Questions d'économie marocaine 2011, PUM, Rabat, 2012.

Kamal ABDELHAK, *Concentration urbaine et industrialisation*, PUM, Rabat, 2012.

Khadija ASKOUR, *Les réseaux de coopération au Maroc*, PUM, Rabat, 2011.



REVUE MAROCAINE D'ÉCONOMIE
éditée par
l'Association marocaine de sciences économiques

CHARTRE EDITORIALE

1. La *Revue marocaine d'économie (RME)* est une revue électronique, académique et spécialisée, éditée par l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE).
2. Elle s'adresse à un public de doctorants et de chercheurs universitaires. Elle privilégie les articles qui cherchent à rendre compte de la réalité de l'économie marocaine dans ses différentes dimensions microéconomiques et macroéconomiques (marchés, organisations, institutions, politiques publiques, développement, etc.).
3. La revue est ouverte aussi bien aux contributions de théorie pure et de doctrine économique qu'aux travaux de modélisation et aux approches empiriques et économétriques.
4. Considérant que le pluralisme permet d'enrichir et de développer la recherche économique et d'alimenter le débat public, *RME* prône une ligne éditoriale ouverte à toutes les approches théoriques et méthodologiques.
5. La revue s'engage à respecter les principes de rigueur et d'exigence scientifique ainsi que les normes et procédures conventionnelles en matière de soumission et d'acceptation des articles par les référés et le comité de lecture.

Structure

6. La structure se compose d'un directeur, d'un comité éditorial et d'un comité de gestion.
7. Le directeur a la responsabilité de la revue sur le plan scientifique et éditorial. Il a pour fonctions de :
 - animer les réunions du comité éditorial ;
 - formuler et organiser le programme éditorial de la revue ;
 - suivre les différentes étapes éditoriales de la revue ;
 - contribuer au développement des échanges et de la coopération scientifiques de la revue au niveau national et international.
8. Le comité éditorial a pour fonctions de :
 - veiller au respect de la ligne éditoriale de la revue et contrôler la rigueur, la qualité et la cohérence scientifiques de la revue ;
 - contribuer au développement des échanges et de la coopération scientifiques de la revue au niveau national et international ;
 - susciter et proposer des articles ;
 - désigner les rapporteurs ;
 - discuter le contenu des articles proposés ;
 - valider les articles acceptés et la décision de mise en ligne.
9. Le comité de gestion a pour fonction d'assurer l'administration technique du processus éditorial :
 - les soumissions d'articles ;
 - l'évaluation des référés ;
 - la mise en ligne des articles acceptés.

10. Le directeur de *RME* est proposé par le comité directeur et désigné par le conseil d'administration de l'AMSE.
11. Les membres du comité éditorial et du comité de gestion sont désignés, pour une durée de quatre ans, par le conseil d'administration de l'AMSE sur proposition du directeur de la revue.

Fonctionnement

12. Le comité éditorial se réunit une fois par mois. Les réunions sont consacrées à :
- la présentation des rapports de lecture ;
 - la discussion du contenu des articles et des numéros ;
 - la validation des articles acceptés.
13. Le comité de gestion se réunit une fois par mois sur un ordre du jour proposé par le directeur.
14. Les articles sont soumis de façon anonyme et sont évalués par deux rapporteurs au moins désignés en fonction de leurs domaines de recherche et de leurs spécialisations disciplinaires.
15. L'évaluation des articles soumis porte sur à la fois sur le fond et sur la forme.
16. Les rapports d'évaluation sont présentés et discutés au sein du comité éditorial.
17. Un article est jugé publiable s'il obtient deux avis favorables dûment justifiés.
18. La décision du comité éditorial est portée par écrit à la connaissance de l'auteur par le directeur de la revue au nom du comité éditorial.
19. Les avis des rapporteurs peuvent être de trois types :
- favorable ;
 - favorable sous réserves ;
 - défavorable.
20. Des numéros thématiques peuvent être proposés au comité éditorial qui se prononce sur la base d'un projet élaboré et proposé par le(s) coordinateur(s) du numéro.

Soumission

21. Les articles soumis à *Revue marocaine d'économie* doivent traiter de travaux originaux n'ayant fait l'objet d'aucune publication antérieure.
22. Un article soumis à *Revue marocaine d'économie* ne doit pas être proposé simultanément à une autre revue.
23. Les articles ne doivent pas dépasser 70 000 signes (y compris tableaux, formules, références bibliographiques). Sont comptabilisés comme signes : caractères, ponctuation, espaces.
24. La page de garde doit comporter, outre le titre du texte soumis, le nom de l'auteur, son appartenance institutionnelle et son adresse complète.
25. Le corps du texte doit être précédé d'un résumé en français, en anglais et en arabe, suivi des mots-clés et des codes de rubriques dont il relève selon la classification JEL (*Journal of Economic Literature*).
26. Dans le corps du texte, les citations doivent être présentées en format Harvard (nom de l'auteur, année de parution).
27. La bibliographie doit comporter les références indiquées dans le texte. Les nom et prénom des auteurs cités sont mentionnés par ordre alphabétique et, pour le(s) même(s) auteur(s), par ordre chronologique

décroissant. Les titres d'ouvrage et les noms de revue sont en caractères italiques. Les titres d'article sont en caractères droits et entre guillemets. Chaque référence doit comporter le nom de l'éditeur (pour les ouvrages), le lieu de publication et l'année de publication. Pour les articles de revue ou d'ouvrage collectif, la pagination doit aussi être mentionnée.

28. Les articles exploitant des données statistiques et/ou des enquêtes empiriques doivent mentionner de manière précise l'origine et la propriété des données mentionnées.

29. Les « tapuscrits » sont à adresser par e-mail au directeur de la revue.

Mise en ligne

30. Les articles acceptés sont mis en ligne sur décision du comité éditorial.

31. La mise en ligne des articles se fait à flux continu.

الجمعية المغربية للعلوم الاقتصادية

مشروع الجامعة الاقتصادية

اجتماع المجلس الإداري، 5 أكتوبر 2013

اجتماع المجلس الإداري، 11 يناير 2014

1. الأهداف

تهدف الجامعة الاقتصادية إلى:

1. نشر المعرفة الاقتصادية على نطاق واسع يشمل جميع الفئات العمرية والاجتماعية والمهنية.
2. تطوير الوعي لدى المواطن بالإشكاليات الاقتصادية على المستويات المحلية والوطنية، وبالتحديات الدولية المرتبطة بالعملة، وبرهانات التنمية الشاملة، البشرية والمستدامة في بلادنا.
3. تقوية الإدراك بالبنيات والأنساق والقوانين الاقتصادية، وبآليات اشتغال السوق، وبأنماط التدبير على المستوى الماكرواقتصادي والعمومي، وعلى المستوى الميكرواقتصادي المتعلق بالمقاولات وبالتنظيمات المهنية.
4. تعزيز الثقافة العقلانية والارتقاء بالسلوكات الفردية والجماعية باعتبار كل من المصلحة العامة وقيم الأخلاق والمواطنة.

2. الهيكلة

1. الجامعة الاقتصادية جامعة رقمية، مفتوحة للعموم.
 2. تنتظم الجامعة الاقتصادية على مدار السنة في شكل دروس ومحاضرات وندوات دورية ضمن برنامج عام تضع خطوته اللجنة العلمية للجامعة، يشمل موضوعات مختلفة تهتم العموم، وتصب في اهتمامات المواطن.
 3. يلقي الدروس والمحاضرات أساتذة جامعيون وباحثون متخصصون في ميدان العلوم الاقتصادية؛ ويتم اختيارهم بناء على طلب عروض يعلن عنه كل سنة على الموقع الإلكتروني للجمعية المغربية للعلوم الاقتصادية: www.amse.ma.
 4. تتميز المحاضرات والندوات بالقيمة العلمية العالية من جهة، وبالطبيعة البيداغوجية والتبسيطية من جهة أخرى.
 5. تلقى المحاضرات باللغة العربية أساسا.
 6. تقوم الجامعة الاقتصادية على مبدأ المجانية، كما أن المساهمة في المحاضرات والندوات تطوعية.
3. **الدروس والمحاضرات** (لائحة أولية، سوف تعمل اللجنة العلمية على تحديد برنامج عام يتضمن المواضيع، والموجهات المتعلقة بالمضامين والمناهج والوسائل والبرمجة الزمنية).

4. الشعب والتخصصات

1. أسواق وأموال.
2. مقاولات ومنظمات.
3. نمو وتنمية.
4. قطاعات وأنشطة.

5. تربية وتكوين وتشغيل.
6. سياسات اقتصادية.
7. إبداع وبحث وتطوير.
8. اقتصاد دولي وعمولة.

5. الموضوعات (المطلوب بلورة المواضيع في شكل إشكاليات ذات علاقة بقضايا المجتمع وبالمعيش الراهن للناس)

1. الفكر الاقتصادي.
2. الاقتصاد الإسلامي.
3. النمو واستراتيجيات التنمية.
4. السياسة الموزنانية.
5. المؤسسات والتطور.
6. دور الدولة والقطاع الخاص.
7. السوق والدولة.
8. دولة الرعاية.
9. السياسة النقدية.
10. السياسة الضريبية.
11. سياسة الصرف.
12. سياسة الخصوصية.
13. الحماية والانفتاح.

6. اللجنة العلمية (تمثيلية علمية وجامعية)

7. لجنة التدبير

8. تمويل

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'ADHESION

Adhérent

- Nom et prénom :
- Titres et fonctions :
- Adresse :
- Téléphone :
- Fax :
- E-mail :
- Année d'adhésion :

Les adhésions sont valables pour une année civile, quelle que soit la date à laquelle elles ont été réglées.

Montant de l'adhésion

- Personne physique : 200 Dh
- Institution : 1 000 Dh
- Doctorant : 100 Dh

Les étudiants doivent obligatoirement joindre la photocopie de leur carte d'étudiant.

La demande d'adhésion doit être adressée à :

Association marocaine de sciences économiques, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

E-mail : amse@menara.ma

L'adhérent reçoit un reçu de son paiement.

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'INFORMATION

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Titre ou fonction :

Institution :

Adresse professionnelle :

.....

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

E-mail :

Diplôme le plus élevé :

Spécialité(s) :

Titre de la thèse (préciser l'institution) :

.....

Date de soutenance :

Directeur de thèse :

Thèmes de recherche :

.....

.....

Publications académiques (à partir de la plus récente, se limiter à 5 références) :

.....

.....

.....

.....

Rapports et études (à partir du plus récent, se limiter à 5 références) :

.....

.....

.....

.....

Fiche à adresser à :

Association marocaine de sciences économiques, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,
Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

E-mail : amse@menara.ma

Site web : www.amse.com

